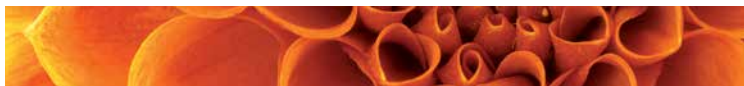


# GUIDE À L'USAGE DES MEMBRES DU JURY





# ÉDITORIAL

Le Conseil National des Villes et Village Fleuris, engagé depuis le 50<sup>ème</sup> anniversaire du label dans un processus d'évolution de sa démarche de labellisation, propose aujourd'hui une nouvelle étape dans la modernisation de ses outils.

Ce guide à l'usage des membres du jury constitue le mode d'emploi de la grille d'évaluation qu'il vient accompagner en définissant chacun de ses critères et en précisant les exigences requises pour chaque niveau du label.

La grille et son guide pédagogique ont été conçus en concertation avec les communes et le réseau à travers les enquêtes menées par le CNVVF entre 2009 et 2011. Ils ont été réalisés par un groupe de travail qui a associé des représentants des communes, des départements, des régions et du CNVVF.

Initiés à la demande du réseau et sur la base des attentes des membres des jurys, ces outils ont été conçus pour aider le jury à évaluer les stratégies de valorisation paysagères des communes dans le but de favoriser l'attractivité touristique des territoires et la qualité de vie de leurs habitants.

Le conseil d'administration et l'équipe du Conseil National des Villes et Village Fleuris espèrent que vous trouverez dans ces outils les réponses à vos attentes.



## LE LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le paysage, le végétal et le fleurissement sont les meilleurs leviers pour développer la qualité de vie et l'attractivité des communes. Le label est la concrétisation, la preuve de cet engagement.

### Attaché au symbole de la fleur, le label est aujourd'hui au service de la qualité de vie et de l'attractivité des communes

Au-delà de son caractère de récompense officielle, le label garantit une qualité de vie et témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente. Dans un contexte croissant de compétitivité des territoires, les communes labellisées se donnent ainsi les moyens d'offrir une image et un environnement favorables à l'attractivité touristique, résidentielle et économique.

Cette valeur ajoutée constitue un élément fort qui motive les élus à participer au processus de labellisation. Les critères d'attribution, à l'origine dédiés à la qualité esthétique du fleurissement, ont progressivement laissé une place prépondérante à la manière d'aménager et de gérer les espaces paysagers, pour valoriser la qualité de vie des résidents et des visiteurs.

## LE CNVVF ET SON RÉSEAU

Organisé et coordonné par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, le label se déploie localement grâce à la participation très active d'un réseau départemental et régional.

La mission du CNVVF et de son réseau est de contribuer à la valorisation paysagère des villes et villages de France à travers la promotion du végétal et du fleurissement.

### Les engagements du CNVVF et de son réseau :

- La transparence pour labelliser objectivement les communes.
- L'expertise pour aider les communes à améliorer leur qualité de vie.
- L'efficacité pour améliorer en permanence la labellisation et sa promotion.



## POURQUOI UN NOUVEL OUTIL D'ÉVALUATION ?

- Pour aider les membres du jury à évaluer les stratégies municipales, la pertinence de leurs aménagements et de leur gestion.
- Pour harmoniser les évaluations entre les régions et à l'échelle nationale.
- Pour préciser les exigences requises pour chaque niveau du label.
- Pour mieux prendre en compte la taille et les caractéristiques des communes.
- Pour produire des arguments constructifs afin de faire évoluer les stratégies municipales et la qualité de leurs réalisations.
- Pour fournir aux communes un référentiel de valorisation territorial susceptible de les aider à formaliser leur projet de valorisation et à s'auto-évaluer.



# LE JURY DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Qu'il soit cantonal, départemental, régional ou national, le jury établit ses évaluations dans le cadre de la mission définie par le règlement du label et la charte des jurys présentée à la fin de ce guide.

Son rôle n'est pas de sanctionner une commune pour ses éventuelles erreurs mais plutôt de l'accompagner dans une démarche de progression. Sa principale qualité sera donc celle du pédagogue qui aide l'équipe municipale à prendre conscience des marges de progression qu'elle peut mettre en œuvre. Les choix d'aménagement et de gestion appartiennent aux équipes municipales. Ils sont établis en fonction du contexte territorial de la commune.

Le jury doit pouvoir apprécier le processus de décision qui amène à effectuer ces choix et à vérifier la pertinence des réalisations en fonction du contexte local.

Il ne doit en aucun cas apporter des réponses toutes faites qui ne prendraient pas en compte les caractéristiques identitaires du territoire communal.

## LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UNE VISITE

### Accueil et présentation

Par le jury :

- présentation des membres du jury,
- rappel des objectifs du label et de la mission du jury.

Par la mairie :

- présentation de la délégation communale,
- des objectifs municipaux,
- du contexte identitaire et social de la commune,
- de la stratégie d'intervention.

### Visite de la commune

Visite des différents espaces de la commune.

### Clôture de la visite

Informations sur les suites de la visite et remerciements.

# LA PHILOSOPHIE GÉNÉRALE

## UN OUTIL D'ÉVALUATION AU SERVICE DU PROJET MUNICIPAL

La mission du jury des Villes et Villages Fleuris est de pouvoir apprécier la démarche de valorisation de la commune et sa mise en œuvre par le paysage, le végétal et le fleurissement.

### 1 La démarche de valorisation

La motivation exprimée par la commune pour l'obtention du label et sa stratégie globale de valorisation par le paysage, le végétal et le fleurissement (aménagement et gestion).

### 2 L'animation et la promotion de la démarche

Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs concernés.

### 3 Le patrimoine végétal et le fleurissement

La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement.

### 4 La gestion environnementale et la qualité de l'espace public

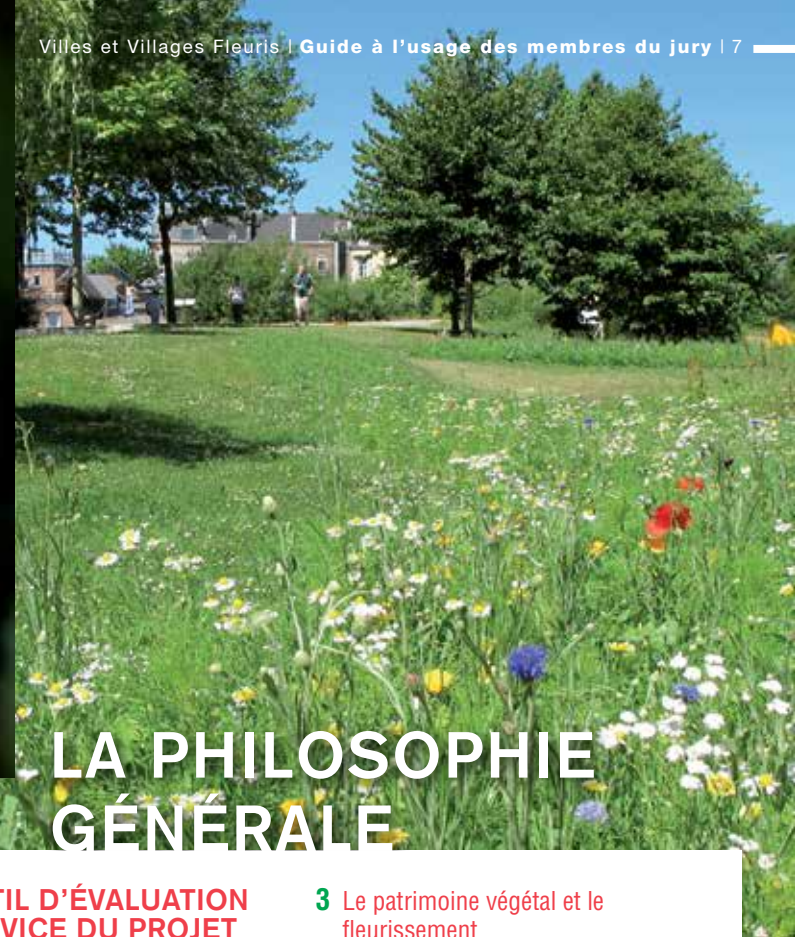
Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité. Les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...).

### 5 L'analyse par espaces

La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.

### 6 La visite du jury

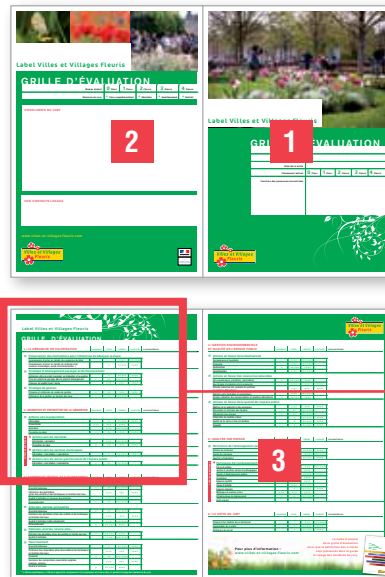
La pertinence de l'organisation de la visite au regard des critères analysés.



# MODE D'EMPLOI DE LA GRILLE D'ÉVALUATION

La grille d'évaluation se présente sous la forme d'un feuillet de quatre pages.

- 1 La première page permet de renseigner les éléments sur la commune et la visite (nom de la commune, nombre d'habitants, date de la visite, classement actuel et fonction des personnes rencontrées).
- 2 La dernière page regroupe les éléments liés à la décision du jury.
- 3 Les deux pages intérieures sont constituées de la grille à proprement parler et des différents critères d'appréciation.



## L'ÉCHELLE D'APPRÉCIATION

Aucune action relative au critère n'a été mise en œuvre par l'équipe municipale.

Inexistant

L'équipe municipale a initié une ou plusieurs actions relatives au critère.

Initié

L'équipe municipale a réalisé une ou plusieurs actions relatives au critère.

Réalisé

L'équipe municipale pérennise les actions relatives au critère à travers des démarches de suivi et d'évaluation.

Conforté

## LES ÉLÉMENTS DE LA GRILLE

La grille d'évaluation est constituée de cinq éléments :

- 1 Des critères au nombre de 60, répartis en 6 principales catégories.
- 2 Une échelle d'appréciation progressive (Inexistant / Initié / Réalisé / Conforté) à remplir pour chacun des critères.
- 3 Une pondération indiquée en filigrane qui précise le niveau du label (1, 2, 3 ou 4 Fleurs) pour chaque critère.
- 4 Des critères spécifiques selon la taille et les caractéristiques de la commune.
- 5 Un espace dédié aux commentaires qui serviront à produire le rapport à transmettre aux communes.

Label Villes et Villages Fleuris					
GRILLE D'ÉVALUATION					
1	2	3	4	5	
1 / LA DÉMARCHE DE VALORISATION	inexistant	initié	réalisé	conforté	commentaires
<p>🌱 <b>Présentation des motivations pour l'obtention du label par le maire</b></p> <p>Connaissance et prise en compte des exigences du label</p> <p>Connaissance et prise en compte du contexte local (culturel, économique, social, environnemental...)</p>			🌸/🌸/🌸/🌸/🌸	🌸/🌸/🌸/🌸/🌸	
<p>🌱 <b>Stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement</b></p> <p>Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion</p> <p>Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement</p> <p>Présence du végétal toute l'année</p>		🌸	🌸/🌸/🌸/🌸/🌸	🌸/🌸/🌸/🌸/🌸	
<p>🌱 <b>Stratégie de gestion</b></p> <p>Présence et cohérence de modes de gestion</p> <p>Pertinence de la gestion en fonction des lieux</p>		🌸	🌸/🌸/🌸/🌸/🌸	🌸/🌸/🌸/🌸/🌸	
2 / ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE	inexistant	initié	réalisé	conforté	commentaires
<p>🌱 <b>Actions vers la population</b></p> <p>Information</p> <p>Concertation</p> <p>Animation</p> <p>Promotion du label</p>		🌸	🌸/🌸/🌸/🌸/🌸	🌸/🌸/🌸/🌸/🌸	
<p>🌱 <b>Actions vers les touristes</b></p> <p>Information / animation</p> <p>Promotion du label</p>		🌸	🌸/🌸/🌸/🌸/🌸	🌸/🌸/🌸/🌸/🌸	
<p>🌱 <b>Actions vers les services municipaux</b></p> <p>Information / concertation / coproduction</p>		🌸	🌸/🌸/🌸/🌸/🌸	🌸/🌸/🌸/🌸/🌸	
<p>🌱 <b>Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public</b></p> <p>Information / concertation / coproduction</p>		🌸	🌸/🌸/🌸/🌸/🌸	🌸/🌸/🌸/🌸/🌸	

# LA GRILLE D'ÉVALUATION CÔTÉ PRATIQUE

## QUI DOIT REMPLIR LA GRILLE ?

La grille d'évaluation constitue un support de travail pour les membres du jury et une base de discussion pour établir leur décision. Elle devra être remplie à l'issue de la visite par le responsable d'équipe, en collaboration avec les autres membres du jury.

## COMMENT REMPLIR LA GRILLE ?

Le responsable d'équipe remplit la grille avec les autres membres du jury en évaluant chaque critère. La pondération de 1 à 4 Fleurs a été établie par le CNVVF pour chacun des critères.

Cette grille d'évaluation est une base de discussion et un outil d'aide à la décision pour définir le niveau du label.

Elle doit pouvoir permettre d'identifier les points remarquables et les points à améliorer pour qu'une commune puisse évoluer dans le label. Sa vocation relève plus de la pédagogie que de la sanction.

Le jury prend sa décision de manière objective en s'appuyant sur l'outil d'évaluation et en prenant en compte un ensemble de facteurs liés au contexte et au parcours de la commune.

Le jury reste souverain de sa décision de labellisation.

La grille d'évaluation est transmise aux membres du jury par les organismes en charge de la labellisation.



## COMMENT UTILISER LES CRITÈRES SPÉCIFIQUES ?

Quelques critères de la grille sont spécifiques à certaines communes.

Ils ne seront appréciés par les membres du jury que si la commune est concernée par la thématique.

### ● Actions vers les touristes (rubrique Animation et promotion de la démarche) :

ce critère est valable pour les communes qui ont une vocation touristique qui se manifeste par la présence d'un site, d'un patrimoine, d'hébergements et bien souvent d'un office de tourisme ou d'un syndicat d'initiative.

### ● Actions vers les services municipaux / Actions vers les autres gestionnaires de l'espace public (rubrique Animation et promotion de la démarche) :

ces deux critères concernent les communes qui ont des services municipaux ou qui peuvent être amenées à collaborer avec d'autres gestionnaires de l'espace public.

### ● L'analyse par espaces :

au-delà des trois espaces communs à toutes les communes (entrées de commune, centre et quartiers d'habitations), les autres espaces sont à noter le cas échéant. Ces critères permettent d'adapter l'appréciation aux spécificités et à la taille de la commune.



# SOMMAIRE

## **1** LA DÉMARCHE DE VALORISATION

p. 13

## **2** ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

p. 23

## **3** PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

p. 33

## **4** GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

p. 51

## **5** ANALYSE PAR ESPACE

p. 69

## **6** LA VISITE DU JURY

p. 83

## ANNEXES

p. 89



# 1 LA DÉMARCHE DE VALORISATION

## PRÉSENTATION DES MOTIVATIONS POUR L'OBTENTION DU LABEL PAR LE MAIRE

- 14 **Connaissance et prise en compte des exigences du label**
- 15 **Connaissance et prise en compte du contexte local**

## STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE FLEURISSEMENT

- 16 **Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion**
- 17 **Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement**
- 18 **Présence du végétal toute l'année**

## STRATÉGIE DE GESTION

- 19 **Présence et cohérence de modes de gestion**
- 20 **Pertinence de la gestion en fonction des lieux**

# 1 LA DÉMARCHE DE VALORISATION

## PRÉSENTATION DES MOTIVATIONS POUR L'OBTENTION DU LABEL PAR LE MAIRE

### Connaissance et prise en compte des exigences du label

Le label Villes et Villages Fleuris récompense une démarche de valorisation par le végétal qui s'inscrit dans une ambition municipale globale et à long terme.

Il est important que les motivations de la candidature au label soient exprimées par le maire, ou à défaut par l'un de ses adjoints. Les motivations exprimées devront être cohérentes avec tous les enjeux du label Villes et Villages Fleuris, à savoir :

- 1 Améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs.
- 2 Favoriser l'attractivité touristique, économique et résidentielle.
- 3 Agir en faveur de l'environnement.
- 4 Renforcer le lien social.

Il est préférable que ces motivations soient exprimées au cours d'une courte présentation qui précède la visite des différents espaces de la commune. Il s'agit pour le jury de mesurer les motivations des décideurs municipaux et d'apprécier leur connaissance du label.

### Questions à poser à la commune

- Pour vous, que signifie être une Ville ou un Village Fleuri ?
- Quelles sont vos motivations pour obtenir le label ou un niveau supérieur ?
- Quels sont les enjeux du label pour votre commune ?

### ÉVALUATION

Les élus n'ont pas présenté leurs motivations pour l'obtention du label. **Inexistant**

Les élus ont exprimé leurs motivations pour l'obtention du label. **Initié**

Les élus ont exprimé leurs motivations et la connaissance des exigences du label. **Réalisé**  
\*/\*\*\*

Les ambitions exprimées par les élus correspondent aux enjeux du label. **Conforté**  
\*\*\*/\*\*\*\*\*

### Connaissance et prise en compte du contexte local

Une démarche de valorisation paysagère est spécifique à un territoire. Elle ne peut pas se construire à partir d'un modèle que l'on reproduit d'une commune à une autre. Cette démarche s'appuie sur des éléments de contexte et d'identité locale, en cohérence avec les schémas et orientations communales et supra-communales existants (DATDD, Agendas 21, SCoT, PLU...). Le rôle du jury consiste en réalité à apprécier si les choix d'aménagements paysagers et de gestion opérés par la commune sont pertinents avec son identité. Il est essentiel que le jury prenne connaissance de ces éléments qui auront été intégrés au dossier et exposés au moment de l'accueil du jury.

Les éléments de contexte de la démarche :

- La géographie (situation, climat, exposition, topographie, hydrographie...).
- Les entités naturelles (espaces, faune, flore, milieux, habitats...).
- La typologie des paysages (identifier et comprendre).
- Les composantes végétales (flore endogène et exogène, collections botaniques...).
- L'identité culturelle (occupation du sol, histoire...).
- L'architecture (bâti, patrimoine, matériaux, couleurs, textures...).
- La demande sociale (usages, perceptions, attentes de la population...).

### Questions à poser à la commune

- Avez-vous réuni des éléments de connaissance de votre identité communale ?
- Comment prenez-vous en compte votre contexte dans la démarche de valorisation paysagère ?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale n'a présenté aucun élément de son identité. **Inexistant**

L'équipe municipale a présenté son territoire et les éléments de son identité. **Initié**  
\*

L'équipe municipale a exprimé des motivations en lien avec le contexte territorial. **Réalisé**  
\*\*/\*\*\*\*

L'équipe municipale s'appuie sur les éléments de contexte et d'identité pour présenter sa démarche de labellisation. **Conforté**  
\*\*\*/\*\*\*\*\*

# 1 LA DÉMARCHE DE VALORISATION

## STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE FLEURISSEMENT

### Cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion

Une stratégie d'aménagement s'opère sur la recherche d'une cohérence entre la définition du projet municipal par les élus, sa mise en œuvre dans le cadre d'une programmation qui fait souvent intervenir maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre et la gestion des réalisations par les agents territoriaux, les prestataires ou les habitants. La clé de réussite d'une gestion efficace, optimisée et maîtrisée d'un territoire repose sur cette cohérence entre le projet municipal, sa réalisation et sa gestion.

Le jury apprécie, lors de sa visite et à travers son échange avec l'équipe municipale, le fonctionnement qui existe entre le mode de décision et la mise en œuvre technique des projets. Concrètement, il s'agit de comprendre dans quelle mesure et de quelle manière les équipes en charge de l'entretien et de la gestion des espaces sont associés à la définition des orientations et au choix des aménagements.

Cette démarche permet d'éviter les erreurs liées à la méconnaissance des exigences et des contraintes de gestion ainsi que les mesures compensatoires qui en découlent.

### Questions à poser à la commune

- Les équipes techniques chargées de l'entretien des espaces sont-elles associées à la définition des projets d'aménagements paysagers ?
- Si oui, de quelle manière ? Si non, quelles en sont les raisons ?

### ÉVALUATION

Les personnes chargées de l'entretien des espaces n'interviennent pas dans le choix des aménagements paysagers.	Inexistant
Les personnes chargées de l'entretien des espaces interviennent dans le choix du fleurissement.	Initié ✿
Les personnes chargées de l'entretien des espaces interviennent dans le choix des aménagements paysagers.	Réalisé ✿✿/✿✿✿
Le processus de décision des aménagements associe les différents acteurs chargés de la mise en œuvre et de la gestion des espaces.	Conforté ✿✿✿✿

### Prise en compte du paysage dans le projet d'aménagement

La plantation de végétaux dans l'espace public, qu'il s'agisse d'arbres, d'arbustes, de couvre-sols ou de compositions florales constitue un acte d'aménagement et participe à l'ambiance paysagère des espaces et du territoire. Chaque commune est constituée de plusieurs entités paysagères parfois très différentes les unes des autres. Ces ambiances paysagères sont formées par la relation de facteurs naturels et humains et constituent les différents espaces ou lieux de la commune.

La réponse à apporter en terme d'aménagement paysager et de fleurissement dépendra du contexte de chaque lieu, de ses caractéristiques géographiques et paysagères, tout comme des usages et pratiques de la population.

Le jury est attentif à la manière dont la commune adapte les aménagements en fonction de ses espaces.

### Questions à poser à la commune

- Avez-vous établi une analyse paysagère de votre commune ?
- Quelles sont les différentes entités paysagères de votre commune ?
- Prenez-vous en compte le contexte paysager lorsque vous définissez vos projets de plantations ? Comment ce contexte vous inspire-t-il ?
- Adaptez-vous les aménagements en fonction de la caractéristique des lieux de la commune ?
- Quels sont vos outils d'intégration paysagère (Charte de paysage, nuanciers, recommandations sur l'emploi du végétal dans le PLU...)?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale n'a pas conscience de la valeur de son contexte paysager.	Inexistant ✿
L'équipe municipale a conscience du contexte paysager de son territoire et de la diversité de ses espaces.	Initié ✿✿
L'équipe municipale a présenté l'identité paysagère de la commune à travers une typologie de ses espaces.	Réalisé ✿✿✿/✿✿✿✿
L'équipe municipale s'appuie sur ce contexte et cette typologie pour définir sa stratégie d'aménagement paysager et de fleurissement.	Conforté

# 1 LA DÉMARCHE DE VALORISATION

## STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE FLEURISSEMENT

### Présence du végétal toute l'année

Le label Villes et Villages Fleuris ne saurait récompenser une commune qui déploie un effort de végétalisation et de fleurissement uniquement au moment de la saison estivale. Les critères du label intègrent une notion de pérennité des aménagements paysagers et d'évolution des compositions florales.

La valorisation paysagère d'une commune s'opère à travers une utilisation équilibrée et adaptée de l'ensemble des strates végétales (arbres, arbustes, herbacées, plantes à massif...).

Le jury est particulièrement attentif à la qualité et à la répartition de la structure végétale afin que celle-ci assure une valorisation paysagère tout au long de l'année. Le fleurissement saisonnier et ponctuel participe incontestablement à cette valorisation mais n'en constitue qu'un des éléments.

### Questions à poser à la commune

- Comment le végétal participe-t-il à la valorisation de votre commune tout au long de l'année ?
- Exploitez-vous la floraison, les colorations automnales, les fructifications des strates arborée et arbustive ?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale concentre ses efforts de fleurissement et de végétalisation uniquement durant la saison estivale.	Inexistant
L'équipe municipale a entrepris une démarche de fleurissement durant la saison printanière et automnale.	Initié */**
L'équipe municipale utilise une gamme végétale diversifiée qui favorise une valorisation paysagère du printemps à l'automne.	Réalisé ***
L'équipe municipale œuvre à sa valorisation paysagère tout au long de l'année sur la base d'une utilisation équilibrée des strates végétales.	Conforté ****

## STRATÉGIE DE GESTION

### Présence et cohérence de modes de gestion

Tout aménagement paysager induit une gestion que les communes ont parfois des difficultés à anticiper. C'est pourtant à travers les modes de gestion que sont définis les coûts de fonctionnement et les exigences de qualité environnementale.

La meilleure manière de maîtriser la gestion de son patrimoine paysager est d'intégrer les contraintes et les exigences d'entretien aux orientations d'aménagement. Cette démarche n'est réalisable que si la commune a identifié des modes de gestion adaptés à son territoire.

Qu'ils soient formalisés ou intuitifs, le jury décèle la présence de modes de gestion et apprécie leur cohérence au regard des objectifs de valorisation de la commune et des enjeux du label.

### Questions à poser à la commune

- Avez-vous défini des orientations de gestion des espaces verts ?
- Quels sont les critères d'exigence de vos modes de gestion des espaces verts ?
- Comment anticipez-vous les charges de gestion induites par de nouveaux aménagements ?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale mène la gestion au coup par coup, sans vision d'ensemble.	Inexistant *
L'équipe municipale a identifié des orientations de gestion de ses espaces verts sans toutefois les avoir formalisés.	Initié **
L'équipe municipale a formalisé ses orientations de gestion.	Réalisé ***
L'équipe municipale a évalué ses orientations de gestion.	Conforté ****

# 1 LA DÉMARCHE DE VALORISATION

## STRATÉGIE DE GESTION

### Pertinence de la gestion en fonction des lieux

Tout comme pour les aménagements, les exigences de gestion évoluent selon les lieux et la typologie des espaces. Il est essentiel d'identifier et de formaliser des modes de gestion différenciés selon les caractéristiques des espaces.

La définition d'un plan de gestion est propre à chaque commune et s'opère sur la base d'un inventaire qui permet à la fois de quantifier les surfaces à entretenir, mais également de les qualifier d'après leurs caractéristiques écologiques et leur vocation.

Le plan de gestion clarifie les objectifs à atteindre par espace et les prescriptions détaillées des interventions, fournissant ainsi une ligne de conduite que la commune peut aisément partager avec les services, les prestataires et les partenaires. Le plan de gestion représente enfin un outil efficace pour anticiper l'entretien induit par les nouveaux aménagements.

Le jury est attentif à la manière dont la commune adapte sa gestion à la typologie de ses espaces.

### Questions à poser à la commune

- Avez-vous identifié une typologie des espaces verts et paysagers existants dans la commune ?
- Adaptez-vous la gestion en fonction de la caractéristique des différents lieux de la commune ?
- Existe-t-il un plan de gestion différenciée ? Quels en sont les principes et les méthodes de mise en œuvre ? Quel est son état d'avancement ?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale gère ses espaces de manière uniforme et ne prend pas en compte leur caractéristique.	Inexistant ❁
L'équipe municipale a conscience que la diversité de ses espaces induit des modes de gestion adaptés.	Initié ❁❁
L'équipe municipale a formalisé un plan de gestion à l'échelle de son territoire après avoir identifié une typologie de ses espaces.	Réalisé ❁❁❁/❁❁❁❁
L'équipe municipale a évalué son plan de gestion par espace.	Conforté

# 2 ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

## ACTIONS VERS LA POPULATION

- 24 Information
- 25 Concertation
- 26 Animation
- 27 Promotion du label

## ACTIONS VERS LES TOURISTES

- 28 Information / animation
- 29 Promotion du label

## ACTIONS VERS LES SERVICES MUNICIPAUX

- 30 Information / concertation / coproduction

## ACTIONS VERS LES AUTRES GESTIONNAIRES DE L'ESPACE PUBLIC

- 31 Information / concertation / coproduction

# 2 ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

## ACTIONS VERS LA POPULATION

### Information

L'information est le premier stade de communication vers la population. Cette action consiste à émettre un message vers le public pour le sensibiliser.

La formalisation de la démarche de valorisation paysagère à travers le label Villes et Villages Fleuris représente une opportunité de présenter ses ambitions auprès de la population. L'information permet d'expliquer et de promouvoir la stratégie municipale dans le but de recueillir une adhésion et d'engager un processus de sensibilisation.

Le jury est attentif aux actions de communication qui visent à promouvoir la démarche de valorisation paysagère, sa mise en œuvre et les modes de gestion.

Ces actions peuvent prendre la forme de publications sur le journal municipal ou le site internet de la commune, de présentation de la palette végétale utilisée, de communiqués de presse ou encore d'expositions sur les projets et les actions menées dans le cadre de la gestion des espaces verts par exemple.




### Questions à poser à la commune

- La démarche de valorisation paysagère a-t-elle fait l'objet d'informations à destination de la population ?
- Les sujets traités concernent-ils les projets d'aménagement et les modes de gestion ?
- Quels supports de communication sont-ils utilisés pour sensibiliser la population ?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale ne diffuse aucune information sur sa démarche de valorisation paysagère. **Inexistant**

L'équipe municipale diffuse occasionnellement des informations sur sa démarche de valorisation paysagère. **Initié** 

L'équipe municipale diffuse régulièrement des informations sur sa démarche de valorisation paysagère. **Réalisé**   

L'équipe municipale diffuse systématiquement des informations dans le cadre des nouveaux projets et sur les modes de gestion. **Conforté**   

### Concertation

La concertation est une démarche participative qui vise à faciliter l'appropriation par le public des orientations définies par l'équipe municipale.

La réussite d'une politique publique d'aménagement et de gestion réside très souvent dans sa compréhension par la population. Les administrés, voire les touristes, peuvent faire émerger une demande sociale, des besoins en infrastructures et des services à développer dans le cadre d'un processus qui favorise l'échange et le débat.

Cette approche ne doit pas être perçue comme une contrainte mais comme une action qui favorise l'intégration des projets au territoire.

Le jury est attentif aux démarches participatives menées par la commune afin qu'elles ne soient pas réduites à une simple information ou consultation.

### Questions à poser à la commune

- Quelles sont les démarches participatives mises en place dans les domaines concernés par le label (réunions publiques, boîte à idées, jury citoyen, ateliers participatifs) ?
- Quelle place est accordée aux demandes exprimées par la population ?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale ne met pas en place de démarches participatives. **Inexistant**  

L'équipe municipale organise des démarches participatives qui s'apparentent à des actions de consultation. **Initié**   

L'équipe municipale organise des démarches de concertation dans le cadre de projets majeurs. **Réalisé**   

L'équipe municipale met en place des processus de concertation selon une méthode éprouvée et évaluée. **Conforté**

# 2 ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

## ACTIONS VERS LA POPULATION

### Animation

La mise en place d'animations permet à la fois de sensibiliser la population aux enjeux de la valorisation paysagère et de les inviter à y participer. Si la demande sociale en espaces paysagers tend à croître, elle ne s'accompagne pas toujours d'une volonté de participer à leur gestion. La pratique du jardinage reste essentiellement confinée à des milieux privés. La curiosité du public et sa demande en conseils techniques sont en revanche de plus en plus évidentes face aux évolutions des pratiques. C'est dans ce contexte que les actions de sensibilisation, qu'elles prennent la forme d'animations pédagogiques ou d'événements, se développent de façon très importante (fêtes des plantes, journée portes ouvertes des serres municipales, animations scolaires, conférences, cours de jardinage, concours de maisons fleuries...).

Le jury identifie les animations mises en œuvre par la commune et veille à leur pertinence au regard des objectifs d'aménagement et de gestion des espaces verts.

#### Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale a-t-elle développé des animations vers la population ?
- Sous quelles formes ?
- Quels sont les publics visés ?
- Quels sont les sujets traités ?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale n'initie aucune animation destinée à la population sur les thématiques liées au label.	Inexistant
L'équipe municipale initie occasionnellement des animations destinées à la population sur sa démarche de valorisation paysagère.	Initié */**
L'équipe municipale initie régulièrement des animations destinées à la population sur sa démarche de valorisation paysagère.	Réalisé ***/***
L'équipe municipale met systématiquement en place des animations destinées à la population sur sa démarche de valorisation paysagère.	Conforté

### Promotion du label

Le label Villes et Villages Fleuris atteste de la qualité de vie des habitants et participe indéniablement à la valorisation d'une commune. La promotion du label est assurée par un ensemble d'acteurs nationaux, régionaux, départementaux et communaux. Les communes labellisées ont un rôle essentiel à jouer pour promouvoir l'image du label.

Actions de promotion du label par les communes :

- Mise en avant du panneau aux entrées de commune.
- Utilisation du logo sur les différents supports de communication, notamment sur le site internet de la commune.
- Communication sur les valeurs et les bénéfices du label (publications municipales, communiqués de presse...).

Le jury veille à ce que les communes déjà labellisées mettent en place des actions de promotion du label auprès des habitants. Il peut par exemple vérifier avant la visite que la commune utilise le logo sur son site internet.

#### Questions à poser à la commune

- Les panneaux d'entrée de la commune sont-ils présents et entretenus ?
- L'équipe municipale utilise-t-elle le logo sur les supports de communication (publications, site internet...)?
- Quel message associe-t-elle au label ?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale ne fait pas la promotion du label.	Inexistant *
L'équipe municipale valorise le label par la présence de panneaux entretenus et par la publication occasionnelle d'articles.	Initié **
L'équipe municipale valorise le label par la présence de panneaux entretenus, du logo sur les documents et sur son site internet.	Réalisé ***
L'équipe municipale participe à la promotion de l'image du label en utilisant systématiquement le logo et en communiquant sur ses valeurs.	Conforté ****

# 2 ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

## ACTIONS VERS LES TOURISTES

### Information / animation

Les visiteurs d'une commune constituent un public qui induit la mise en place d'actions de communication complémentaires à celles organisées à l'intention des habitants. Pour les communes à vocation touristique (se manifestant par la présence d'un site, d'un patrimoine, d'hébergements et bien souvent d'un office de tourisme ou d'un syndicat d'initiative) le jury est attentif aux actions de communication qui visent à promouvoir la démarche de valorisation paysagère auprès des touristes. Les actions peuvent prendre la forme de publications spécifiques qui font la promotion des parcs et jardins de la commune, de panneaux d'information sur le patrimoine paysager et ses modes de gestion. Pour les animations, les communes peuvent organiser des événements autour du végétal, des visites des parcs et jardins, des expositions...

### Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale met-elle en place des actions de communication et d'animation pour promouvoir le patrimoine végétal et paysager auprès des touristes ?
- L'équipe municipale associe-t-elle les acteurs locaux du tourisme ?
- L'équipe municipale organise-t-elle des événements sur la thématique du végétal ou des visites guidées du patrimoine paysager de la commune ?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale ne met pas en place d'actions de communication et d'animation à destination des touristes.	Inexistant
L'équipe municipale organise ponctuellement des actions de communication et d'animation à destination des touristes.	Initié */**
L'équipe municipale organise régulièrement des actions de communication et d'animation à destination des touristes.	Réalisé ***/***
L'équipe municipale évalue et renouvelle ses actions de communication et les animations à destination des touristes.	

### Promotion du label

Le label Villes et Villages Fleuris atteste de la qualité de l'accueil des visiteurs et participe indéniablement à la valorisation d'une commune. La promotion du label est assurée par un ensemble d'acteurs, professionnels du tourisme, aux niveaux national, régional, départemental et communal. Les communes labellisées ont un rôle essentiel à jouer pour promouvoir l'image du label auprès des touristes.

Actions de promotion du label par les communes :

- Mise en avant du panneau aux entrées de commune.
- Utilisation du logo sur les différents supports de communication touristique.
- Communication sur les valeurs et les bénéfices du label.

Le jury veille à ce que les communes déjà labellisées mettent en place des actions de promotion du label auprès des touristes en s'appuyant notamment sur les compétences des offices de tourisme et syndicats d'initiative.

### Questions à poser à la commune

- Les panneaux d'entrée de commune sont-ils présents et entretenus ?
- L'équipe municipale utilise-t-elle le logo sur les supports de promotion touristique ?
- Quel message associe-t-elle au label ?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale ne fait pas la promotion du label auprès des touristes.	Inexistant *
L'équipe municipale valorise le label par la présence de panneaux entretenus et d'une communication occasionnelle vers les touristes.	Initié **
L'équipe municipale valorise le label par la présence du logo sur ses documents de communication touristique et sur son site internet.	Réalisé ***
L'équipe municipale participe à la promotion de l'image du label auprès des touristes en utilisant le logo et en communiquant sur ses valeurs.	Conforté ****

# 2 ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE

## ACTIONS VERS LES SERVICES MUNICIPAUX

### Information / concertation / coproduction

Le label Villes et Villages Fleuris repose aujourd'hui sur des compétences qui nécessitent la mobilisation de différents services techniques, voire culturels et administratifs. L'efficacité d'une démarche de valorisation paysagère s'appuie sur une stratégie globale d'aménagement et de gestion des espaces publics, du patrimoine végétal à la propreté en passant par l'affichage publicitaire et la protection des ressources naturelles.

Pour les communes qui disposent de services municipaux, le jury veille à ce que la démarche soit pilotée de manière transversale. Cette collaboration entre services doit s'opérer aussi bien dans le cadre de la labellisation que pour les actions qu'elle vient récompenser. Le label représente ainsi une opportunité de valoriser les agents des services qui interviennent dans l'espace public (espaces verts, propreté, voirie...). Ce travail concerté se révèle généralement au moment de la visite par la présence de représentants des différents services.

### Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale a-t-elle associé les différents services municipaux concernés par la démarche de labellisation et les actions qu'elle vient récompenser ?
- Quels sont les services associés et quels sont leurs rôles ?

### ÉVALUATION

La démarche de labellisation est pilotée et animée uniquement par le service en charge des espaces verts.	Inexistant
La démarche de labellisation fait l'objet d'une information interne vers les autres services de la commune.	Initié ✿
La démarche de labellisation fait l'objet d'une concertation entre les services techniques en charge de la gestion des espaces publics.	Réalisé ✿✿/✿✿✿
La démarche de labellisation est une opération qui fait l'objet d'un pilotage transversal et d'une ambition partagée par les services.	Conforté ✿✿✿✿

## ACTIONS VERS LES AUTRES GESTIONNAIRES DE L'ESPACE PUBLIC

### Information / concertation / coproduction

Le label vient récompenser une commune qui œuvre à la valorisation de ses espaces publics. Leur qualité est perçue par les habitants et les visiteurs de manière globale. L'usager des espaces publics ne saurait identifier les limites de propriété des nombreux espaces ouverts au public qui n'appartiennent pas à la commune (OPHLM, copropriétés, communauté de commune, conseil général, zones commerciales...). Œuvrer pour améliorer la perception des espaces publics signifie de mettre en place une collaboration avec l'ensemble des acteurs qui ont en charge l'aménagement et la gestion des espaces ouverts au public.

Pour les communes, quelle que soit leur taille, qui disposent d'espaces dont elles ne seraient pas propriétaires, mais qui sont ouverts au public, le jury est attentif aux démarches partenariales entreprises dans l'objectif d'un traitement cohérent des espaces publics.

### Questions à poser à la commune

- Existe-t-il des espaces ouverts au public dont la commune n'est pas propriétaire ?
- L'équipe municipale a-t-elle entrepris des démarches collaboratives pour favoriser un traitement cohérent des espaces ouverts au public dont la commune n'est pas propriétaire ?
- Quels sont les résultats obtenus ?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale n'a entrepris aucune collaboration avec les autres gestionnaires de l'espace public.	Inexistant ✿
L'équipe municipale a initié des collaborations avec les autres gestionnaires de l'espace public sans toutefois avoir abouti à un accord.	Initié ✿✿
L'équipe municipale a engagé des processus de concertation et de partenariat avec certains gestionnaires de l'espace public.	Réalisé ✿✿✿/✿✿✿✿
L'équipe municipale engage systématiquement un processus de collaboration avec les différents gestionnaires de l'espace public.	Conforté

# 3 PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

## ARBRES

- 34 Diversité botanique
- 35 Pertinence des plantations en fonction des lieux
- 36 Qualité d'entretien et mesures de protection
- 37 Renouvellement

## ARBUSTES, PLANTES GRIMPANTES

- 38 Diversité botanique
- 39 Pertinence des plantations en fonction des lieux
- 40 Qualité d'entretien
- 41 Renouvellement

## PELOUSES, PRAIRIES, COUVRE-SOLS...

- 42 Pertinence des plantations en fonction des lieux
- 43 Qualité d'entretien

## FLEURISSEMENT

- 44 Diversité botanique
- 46 Créativité
- 47 Harmonie des compositions
- 48 Qualité d'entretien

# 3 PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

## ARBRES

### Diversité botanique

Élément incontournable du paysage d'une commune, le patrimoine arboré occupe une place prépondérante dans les critères du label Villes et Villages Fleuris. Il participe à l'intégration du bâti, structure les espaces publics en créant des liens entre les différentes entités du territoire et apporte une dimension naturelle aux aménagements. Développer la diversité botanique des arbres, c'est pour une commune favoriser la biodiversité, s'assurer de l'état sanitaire du patrimoine végétal et préparer son évolution dans un contexte de changement climatique.

Le jury veille aux choix opérés par l'équipe municipale pour diversifier le patrimoine arboré de la commune. Il adapte son regard en fonction du contexte et de la taille de la commune. Les enjeux de la diversification ne sont pas les mêmes pour une commune très urbaine possédant un patrimoine arboré qui évolue en milieu artificialisé que pour un village qui peut s'appuyer sur des essences plantées dans des sols plus « naturels ».

### Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale a-t-elle engagé une démarche de diversification du patrimoine arboré de la commune ?
- Quelles sont les essences qui ont été plantées ces dernières années ?
- L'équipe municipale prend-elle en compte les contraintes sanitaires (parasites, ravageurs...) et le contexte géographique pour choisir les essences ?
- L'équipe municipale anticipe-t-elle les évolutions climatiques ?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale ne diversifie pas son patrimoine arboré.	Inexistant ✿
L'équipe municipale a initié une diversification de son patrimoine par la plantation de nouvelles essences.	Initié ✿✿
L'équipe municipale a engagé une démarche de diversification en identifiant un catalogue d'essences adaptées à son contexte territorial.	Réalisé ✿✿✿/✿✿✿✿
L'équipe municipale a engagé une démarche de diversification en fonction du contexte territorial, sanitaire et d'une évolution climatique.	Conforté ✿✿✿✿

### Pertinence des plantations en fonction des lieux

Planter le bon arbre au bon endroit, c'est faire un choix de plantation selon des critères objectifs et réfléchis. La plantation d'un arbre a un impact à long terme. Il est essentiel de savoir anticiper son évolution et de choisir les variétés selon des critères objectifs. Gérer une trame arborée, c'est accompagner un patrimoine vivant qui évolue dans le temps en fonction de son environnement. La pertinence de la plantation d'un arbre dépend de la connaissance du contexte spatial et de son devenir. Pour être en bonne santé un arbre doit pouvoir trouver dans le sol et dans l'espace aérien les conditions de développement qui lui soient favorables.

Le jury est attentif à la manière dont l'équipe municipale fait le choix des variétés à planter et des techniques de plantation. Il s'agit ici d'identifier le processus qui amène à faire ces choix et de comprendre si les réponses apportées en matière de plantation s'appuient sur une analyse du contexte (échelle, paysage, climat, sol, distance de plantation, espace disponible, accessibilité...).

### Questions à poser à la commune

- Comment l'équipe municipale fait-elle le choix des variétés d'arbres à planter ?
- Sur quels critères effectue-t-elle ce choix ?
- Une analyse du contexte paysager et environnemental est-elle réalisée avant la plantation ?

### ÉVALUATION

La plantation des arbres se fait sans une réflexion qui pourrait favoriser leur bon développement et leur intégration paysagère.	Inexistant ✿
Une réflexion est engagée pour favoriser l'intégration environnementale et paysagère des arbres.	Initié ✿/✿✿
La plantation des arbres est précédée d'une analyse du contexte environnemental et paysager qui favorise leur intégration.	Réalisé ✿✿✿
Le choix des variétés et des techniques de plantation fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation.	Conforté ✿✿✿✿

# 3 PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

## ARBRES

### Qualité d'entretien et mesures de protection

La mise en œuvre de modes de gestion et de protection du patrimoine arboré est une étape indispensable pour pouvoir garantir sa qualité et sa pérennité. La démarche consiste généralement à identifier et à référencer les sujets présents dans la commune, à établir leur diagnostic sanitaire, à mettre en place des mesures de protection techniques et réglementaires des arbres et à définir des recommandations d'entretien qui leur soient adaptées.

Le jury veille aux méthodes mises en œuvre par l'équipe municipale pour entretenir et protéger le patrimoine arboré de la commune, qu'il s'agisse d'une ville ou d'un village. Les modes de gestion doivent être adaptés aux caractéristiques de la commune et à son patrimoine arboré.

#### Questions à poser à la commune

- Comment l'équipe municipale entretient-elle les arbres de la commune ?
- Selon quels procédés de taille et d'égagement ?
- De quelle manière les modes d'entretien sont-ils identifiés ?
- Quelles mesures de protection la municipalité met-elle en place (protection des troncs et du système racinaire, protection lors de travaux, réglementation...)?

#### ÉVALUATION

L'entretien des arbres se fait de manière systématique sans considérer leur état sanitaire.	Inexistant
Une réflexion a été engagée pour adapter l'entretien des arbres en fonction de leur situation et de leur état sanitaire.	Initié */**
Des modes de gestion ont été formalisés sur la base d'un diagnostic du patrimoine arboré.	Réalisé ***/**
Le patrimoine arboré fait l'objet de modes de gestion clairement identifiés et évalués.	Conforté

### Renouvellement

Le patrimoine arboré constitue un ensemble vivant qui évolue en fonction de son environnement et du développement d'une commune. Se donner les moyens de pérenniser ce patrimoine, c'est pouvoir anticiper la longévité de chaque sujet ou groupe de sujets. La mise en place d'un plan de gestion présente l'avantage de pouvoir programmer le renouvellement de son patrimoine à un rythme régulier afin d'accompagner son évolution.

En adaptant ses exigences à la taille de la commune, le jury apprécie la stratégie de renouvellement du patrimoine arboré. Pour les communes qui disposent d'un service dédié, le jury doit veiller à la mise en œuvre d'un plan de gestion du patrimoine arboré. S'agissant des villages, le renouvellement du patrimoine peut s'opérer ponctuellement sur la base d'un suivi non formalisé de la qualité des arbres.

#### Questions à poser à la commune

- Le patrimoine arboré est-il renouvelé ?
- Comment l'équipe municipale procède-t-elle à ce renouvellement ?
- A-t-elle mis en place un plan de gestion du patrimoine arboré ?
- De quelle manière anticipe-t-elle l'évolution du patrimoine arboré de la commune ?

#### ÉVALUATION

L'équipe municipale n'a pas conscience du devenir de son patrimoine arboré et de l'importance d'anticiper son renouvellement.	Inexistant *
L'équipe municipale renouvelle ponctuellement son patrimoine arboré lorsque les sujets arrivent en fin de vie.	Initié **
L'équipe municipale programme le renouvellement du patrimoine arboré sur la base d'éléments de connaissance de son état sanitaire.	Réalisé ***/**
L'équipe municipale met en place un plan de gestion du patrimoine arboré qu'elle a formalisé, communiqué et évalué.	Conforté

# 3 PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

## ARBUSTES, PLANTES GRIMPANTES

### Diversité botanique

Élément tout aussi fondamental du paysage communal que les arbres, le patrimoine arbustif ne fait généralement pas l'objet de la même attention. Il participe à l'intégration du bâti et à la structuration paysagère de l'espace public en venant compléter la trame arborée. Pour les mêmes raisons que pour les arbres, la diversité botanique favorise la biodiversité, améliore l'état sanitaire du patrimoine végétal et permet de préparer l'évolution de la gamme au changement climatique.

Le jury veille aux choix des plantations d'arbustes et de plantes grimpantes opérés par l'équipe municipale dans un objectif de diversification du patrimoine végétal de la commune. Le jury adapte son regard en fonction du contexte et de la taille de la commune.

### Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale a-t-elle engagé une démarche de diversification du patrimoine arbustif de la commune ?
- Utilise-t-elle sur une gamme de plantes grimpantes ?
- Quelles sont les essences qui ont été plantées ces dernières années ?
- L'équipe municipale prend-elle en compte les contraintes sanitaires et le contexte géographique pour choisir les essences arbustives ?
- L'équipe municipale anticipe-t-elle les évolutions climatiques ?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale ne diversifie pas son patrimoine arbustif.	Inexistant ✳
L'équipe municipale a initié une diversification de son patrimoine arbustif par la plantation de nouvelles essences.	Initié ✳✳
L'équipe municipale a engagé une démarche de diversification en identifiant un catalogue d'essences adaptées à son contexte territorial.	Réalisé ✳✳✳/✳✳✳✳
L'équipe municipale a engagé une démarche de diversification en fonction du contexte territorial, sanitaire et d'une évolution climatique.	Conforté ✳✳✳✳

### Pertinence des plantations en fonction des lieux

Planter le bon arbuste au bon endroit, c'est faire un choix de plantation selon des critères objectifs et réfléchis. Largement utilisé pour accompagner les projets d'aménagement de voirie et de nouveaux quartiers, les arbustes sont souvent plantés en forte densité afin de produire un effet visuel immédiat mais néanmoins peu favorable à la croissance des végétaux, à une gestion économe et à une esthétique durable. Gérer une trame arbustive, c'est accompagner un patrimoine vivant qui se développe en fonction de son environnement. Tout comme pour les arbres, la pertinence de la plantation dépend de la connaissance du contexte et de son devenir. À l'inverse des arbustes, les plantes grimpantes constituent une catégorie de végétaux peu utilisée dans les projets d'aménagement. Elle représente pourtant un potentiel de végétalisation verticale très intéressant.

Le jury est attentif à la manière dont l'équipe municipale fait le choix des variétés à planter et des techniques de plantation. Il s'agit ici d'identifier le processus qui amène à faire ces choix et de comprendre si les réponses apportées en matière de plantation s'appuient sur une analyse du contexte (échelle, paysage, climat, sol, distance de plantation...).

### Questions à poser à la commune

- Comment l'équipe municipale fait-elle le choix des variétés d'arbustes et de plantes grimpantes à planter ?
- Sur quels critères effectue-t-elle ce choix ?
- Une analyse du contexte paysager et environnemental est-elle réalisée avant la plantation ?

### ÉVALUATION

La plantation des arbustes se fait sans réflexion qui pourrait favoriser leur développement et leur intégration paysagère.	Inexistant ✳
Une réflexion est engagée pour favoriser l'intégration environnementale et paysagère des arbustes et plantes grimpantes.	Initié ✳/✳✳
La plantation des arbustes est précédée d'une analyse du contexte environnemental et paysager qui favorise leur intégration.	Réalisé ✳✳✳
Le choix des variétés et des techniques de plantation fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation.	Conforté ✳✳✳✳

# 3 PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

## ARBUSTES, PLANTES GRIMPANTES

### Qualité d'entretien

De par les choix qui ont été opérés lors de leur plantation, les arbustes font trop souvent l'objet d'un entretien systématique consistant en une taille régulière et souvent drastique. Les communes se privent ainsi du bénéfice esthétique de la forme naturelle des variétés et surtout de leur floraison. Prévoir les modes d'entretien des arbustes et des plantes grimpantes, c'est opérer des choix de plantation qui favorisent le développement et l'impact esthétique des essences. C'est également anticiper sur le coût et le temps nécessaires à leur entretien.

Le jury veille aux méthodes mises en œuvre par l'équipe municipale pour entretenir les arbustes et les plantes grimpantes de la commune. Les modes de gestion doivent être adaptés aux caractéristiques de la commune et à son patrimoine arbustif.

### Questions à poser à la commune

- Comment l'équipe municipale entretient-elle les arbustes et les plantes grimpantes de la commune ?
- Quels sont les procédés de taille utilisés ?
- De quelle manière les modes d'entretien sont-ils identifiés ?
- Les agents en charge de l'entretien ont-ils été formés à la taille des arbustes ?

### ÉVALUATION

La taille des arbustes et des plantes grimpantes se fait de manière systématique sans respecter leur forme naturelle.	Inexistant
Une réflexion a été engagée pour adapter l'entretien des arbustes et des plantes grimpantes en fonction de leur situation.	Initié */**
Des modes de gestion des arbustes et des plantes grimpantes ont été formalisés en fonction des espèces et de leur situation.	Réalisé ***/**
Les arbustes et les plantes grimpantes font l'objet de modes de gestion clairement identifiés et évalués.	Conforté

### Renouvellement

Le patrimoine arbustif constitue un ensemble vivant qui évolue en fonction de son environnement et du développement d'une commune. Se donner les moyens de pérenniser ce patrimoine, c'est pouvoir anticiper la longévité des variétés selon leur implantation. La mise en place d'un plan de gestion présente l'avantage de pouvoir programmer le renouvellement de son patrimoine à un rythme régulier afin d'accompagner son évolution.

En adaptant ses exigences à la taille de la commune, le jury apprécie la stratégie de renouvellement du patrimoine arbustif. Pour les communes qui disposent d'un service dédié, le jury doit veiller à la mise en œuvre d'un plan de gestion. S'agissant des villages, le renouvellement du patrimoine peut s'opérer ponctuellement sur la base d'un suivi non formalisé de la qualité des arbustes.

### Questions à poser à la commune

- Le patrimoine arbustif est-il renouvelé ?
- Comment l'équipe municipale procède-t-elle à ce renouvellement ?
- A-t-elle mis en place un plan de gestion du patrimoine arbustif ?
- De quelle manière anticipe-t-elle l'évolution du patrimoine arbustif de la commune ?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale n'a pas conscience du devenir de son patrimoine arbustif et de l'importance d'anticiper son renouvellement.	Inexistant *
L'équipe municipale renouvelle ponctuellement son patrimoine arbustif lorsque les sujets arrivent en fin de vie.	Initié **/**
L'équipe municipale programme le renouvellement du patrimoine arbustif sur la base d'éléments de connaissance de son état sanitaire.	Réalisé *****
L'équipe municipale met en place un plan de gestion du patrimoine arbustif qu'elle a formalisé, communiqué et évalué.	Conforté

# 3 PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

## PELOUSES, PRAIRIES, COUVRE-SOLS...

### Pertinence des plantations en fonction des lieux

Planter ou semer la bonne « herbe » au bon endroit, c'est faire un choix de plantation selon des critères objectifs et réfléchis. Si les pelouses ont connu un certain succès auprès des communes et de leurs aménageurs durant les dernières décennies, une réflexion est engagée aujourd'hui pour favoriser la diversification des couvre-sols.

Il s'agit de choisir parmi une large gamme végétale allant des pelouses traditionnelles aux prairies naturelles en passant par les sédums, les vivaces ou les graminées, les plantes les mieux adaptées au contexte paysager et environnemental des espaces, ainsi qu'à leur vocation.

Le jury est attentif à la manière dont l'équipe municipale fait le choix des variétés à planter et des techniques de plantation. Il s'agit ici d'identifier le processus qui amène à faire ces choix et de comprendre si les réponses apportées en matière de plantation s'appuient sur une analyse du contexte. La situation climatique, la qualité du sol et la ressource hydrique sont des éléments prépondérants pour apprécier la pertinence des plantations.

#### Questions à poser à la commune

- Comment l'équipe municipale fait-elle le choix des variétés de couvre-sols à planter ?
- Sur quels critères effectue-t-elle ce choix ?
- Une analyse du contexte paysager et environnemental est-elle réalisée avant la plantation ?
- La plantation de couvre-sols fait-elle l'objet de tests et d'expérimentations ?

#### ÉVALUATION

La plantation des surfaces enherbées et des couvre-sols se fait sans réflexion qui pourrait favoriser leur développement et leur intégration.	Inexistant *
Une réflexion est engagée pour favoriser la diversification et l'intégration des surfaces enherbées et des couvre-sols.	Initié **/****
Le choix et la plantation des surfaces enherbées et des couvre-sols est précédé d'une analyse du contexte environnemental et paysager.	Réalisé ****
Le choix des variétés et des techniques de plantation des surfaces enherbées et des couvre-sols fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation.	Conforté

### Qualité d'entretien

L'appréciation de la qualité d'entretien de la strate herbacée ou des couvre-sols ne doit pas être réduite, par les membres du jury, à l'examen d'une tonte systématique et régulière des surfaces enherbées. Cette exigence de qualité peut correspondre à certains partis pris paysagers ou aux usages de certains espaces mais ne saurait être appliquée à l'ensemble d'un territoire. À chaque espace d'une commune correspond un mode d'entretien qui doit être identifié selon le contexte du lieu, sa vocation, sa fréquentation et ses contraintes de gestion. Il doit également être cohérent avec le choix des variétés de végétaux plantés.

Le jury veille aux méthodes mises en œuvre par l'équipe municipale pour entretenir les pelouses, prairies et surfaces plantées de couvre-sols (fréquences et techniques de tonte, fauchage, nettoyage, taille...). Les modes de gestion doivent être adaptés aux caractéristiques des espaces de la commune.

#### Questions à poser à la commune

- Comment l'équipe municipale entretient-elle les surfaces enherbées et les couvre-sols de la commune ?
- De quelle manière les modes d'entretien sont-ils identifiés ?
- L'équipe municipale a-t-elle mis en place un plan de gestion des surfaces enherbées ?

#### ÉVALUATION

L'entretien des surfaces enherbées se fait de manière systématique sans analyse préalable de leur contexte.	Inexistant
Une réflexion a été engagée pour adapter l'entretien des surfaces enherbées et des couvre-sols en fonction de leur situation.	Initié */**
Des modes de gestion des surfaces enherbées et des couvre-sols ont été formalisés sur la base d'un plan de gestion.	Réalisé ****/*****
Les surfaces enherbées et les couvre-sols font l'objet de modes de gestion clairement identifiés et évalués.	Conforté

# 3 PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

## FLEURISSEMENT

### Diversité botanique

Le fleurissement doit être considéré par les membres du jury comme une action de valorisation paysagère de l'espace public. La gamme de végétaux concernés est très large et ne peut être réduite à une utilisation exclusive de plantes annuelles ou à un fleurissement saisonnier.

La diversification botanique du fleurissement s'opère à la fois dans le choix des plantes décoratives de saison, mais, aussi et surtout, par l'exploitation des floraisons de plantes issues des strates arborées et arbustives, des vivaces, des bulbes, des plantes grimpantes...

Diversifier les plantes utilisées dans le fleurissement, c'est assurer la pérennité de celui-ci au fil des saisons et valoriser les ambiances paysagères tout au long de l'année.

C'est également favoriser la biodiversité en enrichissant les habitats et les ressources pour assurer l'équilibre des espèces.

Le jury veille aux choix des compositions florales réalisées par l'équipe municipale dans un objectif de diversification des espèces végétales de la commune.

Cette diversification doit toutefois rester cohérente avec les caractéristiques identitaires, géographiques et climatiques du territoire communal.

Le jury adapte son regard en fonction du contexte et de la taille de la commune.

### Questions à poser à la commune

- Quelles sont les plantes que l'équipe municipale utilise pour fleurir ses espaces publics ?
- Comment l'équipe municipale fait-elle évoluer son fleurissement ?
- Quels sont les objectifs de cette évolution ?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale ne diversifie pas la gamme de plantes utilisées pour le fleurissement. **Inexistant**

L'équipe municipale a initié une diversification de son fleurissement par la plantation régulière de nouvelles plantes de saison. **Initié** ❁

L'équipe municipale a engagé une démarche de diversification de son fleurissement en s'appuyant sur des plantes annuelles et pérennes. **Réalisé** ❁❁/❁❁❁

L'équipe municipale a engagé une démarche de diversification de son fleurissement en cohérence avec son contexte territorial. **Conforté** ❁❁❁

### Pertinence des compositions en fonction des lieux

Planter la bonne fleur au bon endroit, c'est faire un choix de plantation selon des critères objectifs et réfléchis. Positionner un massif ou une composition florale dans l'espace public n'est pas un acte anodin. Cela participe à l'aménagement d'une commune et à sa valorisation paysagère. Le fleurissement d'un espace doit donc impérativement faire l'objet d'une réflexion dans le but de favoriser son intégration au lieu. Ce travail s'appuie sur une analyse du site qui prend en compte à la fois ses caractéristiques patrimoniales et culturelles, son environnement physique, géographique et esthétique, ainsi que les fréquentations et usages les plus courants.

Le jury est attentif à la manière dont l'équipe municipale réalise ses choix de plantation des compositions florales, aussi bien sous l'aspect de l'intégration paysagère que des techniques employées (pleine terre, hors sol, suspensions...). Il s'agit ici d'identifier le processus qui amène à faire ces choix et de comprendre si les réponses apportées en matière de plantation s'appuient sur une analyse du contexte (échelle, paysage, sol, climat...).

### Questions à poser à la commune

- Comment l'équipe municipale choisit-elle les lieux à fleurir ?
- Sur quels critères et selon quelle stratégie effectue-t-elle le choix des lieux à fleurir ?
- L'équipe municipale prend-elle en compte le contexte paysager et l'usage des lieux avant de concevoir son fleurissement ?
- Quelles sont les raisons qui guident le choix d'un fleurissement hors-sol ?

### ÉVALUATION

La réalisation du fleurissement se fait sans réflexion qui pourrait favoriser son intégration environnementale et paysagère. **Inexistant**

Une réflexion est engagée pour favoriser l'intégration environnementale et paysagère du fleurissement. **Initié** ❁/❁❁

La réalisation du fleurissement est précédée d'une analyse du contexte environnemental et paysager qui favorise son intégration. **Réalisé** ❁❁❁

Le choix des compositions florales et des techniques de plantation fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation. **Conforté** ❁❁❁

# 3 PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

## FLEURISSEMENT

### Créativité

Par sa visibilité et son aspect éphémère, le fleurissement a un impact important sur la perception que le public peut avoir des différents espaces d'une commune. Pour réussir à faire passer un message ou une émotion, le fleurissement doit répondre à une exigence de créativité de la part des équipes qui en ont la charge. Le travail de conception des massifs s'appuie à la fois sur de solides connaissances techniques mais, aussi et surtout, sur une capacité à animer et à mettre en scène le végétal dans l'espace public en puisant son inspiration dans l'identité du territoire.

Le jury apprécie l'originalité des réalisations et les émotions qu'elles suscitent. Il porte une attention particulière à la manière dont les équipes techniques organisent le travail de conception, à leur capacité d'innovation, au rendu esthétique des réalisations ainsi qu'à la lisibilité des thématiques utilisées.

### Questions à poser à la commune

- Comment l'équipe municipale conçoit-elle le fleurissement ?
- De quelle manière et par qui est organisée la conception des massifs ?
- Quelles sont les sources d'inspiration qui précèdent la création des compositions florales ?
- L'équipe municipale s'appuie-t-elle sur son identité pour concevoir son fleurissement ?

### ÉVALUATION

Le fleurissement est classique et ne fait pas l'objet de recherche en termes de créativité.	Inexistant *
Le fleurissement est conçu sur la base d'une recherche de créativité mais reste peu original.	Initié **
Le fleurissement témoigne de la créativité des équipes qui en ont la charge.	Réalisé *** / ****
Le fleurissement témoigne d'une créativité qui s'appuie sur des éléments identitaires.	Conforté ****

### Harmonie des compositions

Le principal atout du fleurissement réside dans sa capacité à générer des émotions propres au ressenti et au goût de chaque individu. Si les goûts peuvent différer d'une personne à l'autre, le fleurissement n'en demeure pas moins un art de composer des œuvres éphémères en utilisant un matériau vivant et évolutif, constitué de couleurs, de volumes et de textures. La perception des couleurs, par exemple, varie en fonction de la lumière. Alors que le blanc et le jaune restent visibles par faible luminosité, le violet et le bleu ont, au contraire, besoin de lumière pour être visibles. Ces dernières couleurs rafraîchissent l'atmosphère des chaudes journées estivales. Des massifs monochromes valorisent quant à eux les formes et la variété des teintes et invitent le regard à s'aventurer dans la subtilité de la composition, alors que les couleurs complémentaires attirent le regard et seront plus adaptées à des lectures rapides. Les associations de couleurs suscitent ainsi des réactions très variées auprès du public.

Le jury évalue les compétences et la réflexion menée par l'équipe municipale pour favoriser l'harmonie des compositions, qu'il s'agisse des couleurs, des textures ou des volumes. Il veille également à ce que cette harmonie soit cohérente avec l'espace dans lequel est implantée la composition florale.

### Questions à poser à la commune

- Quels sont les objectifs que l'équipe municipale se fixe pour harmoniser ses compositions florales ?
- Quelles sont les méthodes de compositions et les outils utilisés pour favoriser l'harmonie des compositions, à l'échelle du massif ainsi que de l'espace ?

### ÉVALUATION

Le fleurissement est classique et ne fait pas l'objet de recherche en termes d'harmonie des compositions.	Inexistant
Le fleurissement est conçu sur la base d'une recherche d'harmonie mais le résultat n'est pas encore généralisé à toute la commune.	Initié */**
Le fleurissement est harmonieux et témoigne de la réflexion menée par les équipes qui en ont la charge.	Réalisé ***
Le fleurissement est harmonieux à l'échelle des massifs et des espaces dans lesquels il est intégré.	Conforté ****

# 3 PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

## FLEURISSEMENT

### Qualité d'entretien

Le fleurissement qui nécessite un travail soigné et précis induit généralement un bon niveau d'entretien. Il varie en réalité en fonction du type de fleurissement réalisé. De manière générale, plus la composition florale fait l'objet d'un travail méticuleux, plus son niveau d'entretien sera important. C'est le cas par exemple de la mosaïculture ou de massifs très structurés.

Le jury est attentif à la qualité d'entretien perçue en fonction du type de composition réalisée. Il ne s'agit pas ici de déceler le nombre de plantes indésirables présentes dans les massifs de la commune mais d'identifier si la qualité d'entretien correspond aux objectifs initiaux des réalisations.

### Questions à poser à la commune

- Comment l'équipe municipale entretient-elle son fleurissement ?
- De quelle manière les modes d'entretien sont-ils identifiés ?
- L'entretien est-il pris en compte au moment de la réalisation du fleurissement ?
- Comment l'équipe municipale anticipe-t-elle la charge induite par l'entretien ?

### ÉVALUATION

L'entretien du fleurissement se fait de manière systématique dans toute la commune.	Inexistant ✿
Une réflexion a été engagée pour adapter l'entretien en fonction des compositions et de leur situation.	Initié ✿✿/✿✿✿
L'entretien du fleurissement a été formalisé sur la base d'un plan de gestion des compositions florales.	Réalisé ✿✿✿✿
Le fleurissement fait l'objet d'un entretien clairement identifié et évalué.	Conforté

# 4 GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

## ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

- 52 **Connaissance et inventaire**
- 53 **Protection**
- 54 **Amélioration**
- 55 **Sensibilisation**

## ACTIONS EN FAVEUR DES RESSOURCES NATURELLES

- 56 **Sol**
- 57 **Eau**
- 58 **Intrants**
- 59 **Déchets verts**
- 60 **Énergie**

## ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

- 61 **Maîtrise de la publicité et des enseignes**
- 62 **Rénovation et entretien des façades**
- 63 **Effacement des réseaux**
- 64 **Intégration du mobilier urbain**
- 65 **Qualité de la voirie et des circulations**
- 66 **Propreté**

# 4 GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

## ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

### Connaissance et inventaire

Agir en faveur de la biodiversité, c'est d'abord pour une équipe municipale connaître les espèces et les habitats présents dans le territoire communal. La mise en place d'un programme d'actions ne peut pas être envisagé sans avoir réalisé un état des lieux des écosystèmes et de leur fonctionnement.

Le jury apprécie l'organisation d'actions pour connaître la biodiversité à travers la mise en place d'inventaires et d'observatoires de la flore et de la faune du territoire, en interne, par des prestataires ou en partenariat avec les associations locales.

#### Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale a-t-elle mis en place des actions pour connaître la flore et la faune présentes dans son territoire ?
- Des inventaires de la flore et de la faune ont-ils été réalisés ?
- Le service en charge des espaces verts exploite-t-il ces éléments de connaissance dans le cadre de ses missions d'aménagement et de gestion ?
- L'équipe municipale s'appuie-t-elle sur les inventaires des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), lorsqu'ils existent, pour définir ses orientations d'aménagement et de gestion ?

#### ÉVALUATION

L'équipe municipale n'a pas mis en place d'actions pour connaître la biodiversité de son territoire.	Inexistant
L'équipe municipale a engagé une ou plusieurs actions de connaissance de la biodiversité de son territoire.	Initié */**
L'équipe municipale constitue progressivement une base de connaissance de la biodiversité de son territoire.	Réalisé ***/***
L'équipe municipale évalue et met régulièrement à jour sa base de connaissance de la biodiversité de son territoire.	Conforté

### Protection

Les actions de protection de la biodiversité s'organisent généralement sur la base des éléments de connaissance des espèces ou des habitats présents dans le territoire. La protection de la faune ou de la flore s'établit le plus souvent à partir des listes des espèces sensibles alors que la protection des espaces s'opère à partir d'éléments de connaissance de la qualité écologique des habitats naturels. Si les principales actions de protection sont portées par l'État et les régions, les communes sont très souvent à l'initiative de mesures spécifiques de protection et collaborent dans tous les cas aux opérations extra-communales.

Le jury mesure l'implication de l'équipe municipale à travers la mise en place ou la collaboration à des actions de protection des espèces ou des habitats naturels, qu'il s'agisse de mesures réglementaires, d'aménagement ou de gestion.

#### Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale a-t-elle initié des actions de protection de la faune ou de la flore ?
- Comment ces actions se concrétisent-elles ? Par des mesures réglementaires, d'aménagement et/ou de gestion ?
- L'équipe municipale participe-t-elle aux actions de protection de la biodiversité portées par l'État, la région ou d'autres acteurs extra-communaux ? De quelle manière ?

#### ÉVALUATION

L'équipe municipale ne participe à aucune action de protection de la biodiversité.	Inexistant
L'équipe municipale participe à une ou plusieurs actions de protection de la biodiversité.	Initié */**
L'équipe municipale participe et initie des actions de protection de la biodiversité sur la base d'éléments de connaissance de son territoire.	Réalisé ***/***
L'équipe municipale pilote et évalue ses actions de protection de la biodiversité.	Conforté

# 4 GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

## ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

### Amélioration

Améliorer la qualité des habitats et des écosystèmes, c'est offrir les conditions de développement et de cohabitation des espèces végétales et animales. C'est, pour une équipe municipale, prendre en compte le fonctionnement des écosystèmes dans le cadre de l'aménagement et de la gestion de ses espaces verts, à l'échelle de la commune et en cohérence avec les orientations supra-communales.

Le jury apprécie les actions mises en œuvre par la municipalité pour améliorer la biodiversité à travers ses aménagements paysagers et leur mode de gestion (trames vertes et bleues, corridors écologiques, choix des espèces végétales, diversification botanique, amélioration des habitats, gestion écologique...).

#### Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale met-elle en place des actions pour améliorer la biodiversité ?
- De quelle manière ces actions sont-elles identifiées et mises en œuvre ?
- L'équipe municipale s'appuie-t-elle sur les orientations supra-communales telles que le schéma de cohérence territorial ou le schéma régional de cohérence écologique ?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale n'agit pas pour améliorer la biodiversité.	Inexistant *
L'équipe municipale participe aux actions d'amélioration de la biodiversité initiées par ses partenaires territoriaux.	Initié **/***
L'équipe municipale est à l'initiative d'actions pour améliorer la biodiversité, en cohérence avec les orientations supra-communales.	Réalisé ****
L'équipe municipale pilote et évalue ses actions d'amélioration de la biodiversité.	Conforté

### Sensibilisation

Les actions de sensibilisation du public permettent d'accompagner le travail mené par l'équipe municipale en faveur de la biodiversité. Il s'agit de développer une prise de conscience des enjeux liés à la préservation des espèces et d'expliquer ses impacts sur l'aménagement et la gestion des espaces verts de la commune. Les actions de sensibilisation doivent ainsi permettre d'accompagner le changement de regard de la population sur l'évolution des espaces verts.

Le jury apprécie la pertinence des actions de sensibilisation du public à la biodiversité. Elles doivent être cohérentes avec les actions par ailleurs menées pour connaître, protéger et améliorer la biodiversité. Ces actions peuvent prendre la forme de supports de communication, d'exposition ou d'événements.

#### Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale met-elle en place des actions pour sensibiliser le public à la biodiversité ?
- De quelle manière ces actions sont-elles identifiées et mises en œuvre ?
- L'équipe municipale évalue-t-elle l'impact de ses actions de sensibilisation ?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale n'organise pas d'actions de sensibilisation à la biodiversité.	Inexistant
L'équipe municipale organise une ou des actions de sensibilisation qui ne s'appuient pas sur les spécificités de son territoire.	Initié */**
L'équipe municipale organise des actions pour sensibiliser le public à la biodiversité de son territoire et aux mesures de protection.	Réalisé ***
L'équipe municipale pilote et évalue ses actions de sensibilisation en cohérence avec ses opérations de valorisation et de protection.	Conforté ****

# 4 GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

## ACTIONS EN FAVEUR DES RESSOURCES NATURELLES

### Sol

Support de culture du patrimoine végétal, le sol est un élément incontournable de l'évaluation des jurys. Souvent hétérogènes et pollués en milieu urbanisé, les sols représentent malgré tout un patrimoine qui peut être valorisé par la présence du végétal. L'association d'une activité microbienne autour des racines végétales permet de recycler les éléments nutritifs et de placer les sols dans une dynamique de fonctionnement qui stimule la vie organique. Qu'il soit drainant ou compact, argileux ou calcaire, le sol est un support potentiel de culture. Une bonne connaissance de ses caractéristiques permet d'adapter la palette végétale au contexte pédologique ou, inversement, de reconstituer ou corriger un sol qui puisse répondre au projet paysager.

Le jury est attentif aux opérations menées pour favoriser la qualité naturelle des sols à travers des actions organisées pour connaître ses caractéristiques (composition, structure, profil, qualité agronomique...), pour le protéger (érosion, artificialisation, tassement, pollution, chantier, apports de matériaux...) et pour le valoriser (équilibre de la vie organique, fertilité, drainage, paillage...).

#### Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale met-elle en place des actions pour favoriser la qualité des sols ?
- L'équipe municipale a-t-elle connaissance de la caractéristique de ses sols ?
- Utilise-t-elle ces éléments de connaissance pour effectuer le choix des plantations ?
- Quelles sont les opérations menées pour protéger et valoriser les sols ?

#### ÉVALUATION

L'équipe municipale ne met pas en place d'actions pour favoriser la qualité des sols.	Inexistant ✿
L'équipe municipale organise ses plantations sur la base d'une analyse de la caractéristique de ses sols.	Initié ✿✿/✿✿✿
L'équipe municipale met en place des actions pour protéger et valoriser ses sols.	Réalisé ✿✿✿✿
L'équipe municipale a développé une démarche systématique de connaissance, de protection et de valorisation de ses sols.	Conforté

### Eau

La gestion de la ressource en eau est devenue une problématique majeure dans la gouvernance des territoires. Directement affecté par la hausse du coût de l'eau et par les mesures de limitation de la consommation en période estivale, le public est de plus en plus sensibilisé à cet enjeu. Il est essentiel que la commune mette en œuvre une série de mesures pour économiser la ressource en eau. La première tient au sol dont la qualité favorise l'accès des plantes à la réserve hydrique. Une gamme végétale adaptée au contexte pédologique et climatique permet en outre de minimiser les arrosages. Viennent ensuite les solutions techniques de paillage qui limitent l'évaporation et favorisent la vie du sol. Les techniques de forage et de recyclage des eaux usées évitent de consommer l'eau du réseau mais cette substitution doit être raisonnée et expliquée aux administrés. Enfin, les systèmes d'irrigation de plus en plus performant sont des solutions à privilégier pour des utilisations spécifiques et ponctuelles.

Le jury apprécie la pertinence des actions menées par l'équipe municipale pour économiser la ressource en eau en fonction de la caractéristique des espaces de la commune et de leur vocation.

#### Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale met-elle en place des actions pour économiser la ressource en eau ? De quelle manière limite-t-elle les consommations ?
- Adapte-t-elle les techniques d'irrigation en fonction de la typologie des espaces ?
- Quelle est la provenance de la ressource en eau ?
- De quelle manière l'équipe municipale favorise-t-elle l'infiltration des eaux de pluie ?

#### ÉVALUATION

L'équipe municipale ne met pas en place d'actions pour économiser la ressource en eau.	Inexistant
L'équipe municipale utilise certaines techniques pour maîtriser et limiter sa consommation en eau.	Initié ✿/✿✿
L'équipe municipale a engagé une réflexion pour adapter les techniques en fonction de la caractéristique de ses espaces.	Réalisé ✿✿✿
L'équipe municipale a développé une démarche d'économie de la ressource en eau dans le cadre de tous ses aménagements.	Conforté ✿✿✿✿

# 4 GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

## ACTIONS EN FAVEUR DES RESSOURCES NATURELLES

### Intrants

Les intrants regroupent l'ensemble des produits externes que l'on apporte pour favoriser la culture végétale. Ce terme réunit à la fois les engrais, les amendements, les activateurs de croissance et les pesticides. Pourrait également être ajouté à cette liste le sel de déneigement. De multiples travaux ont démontré l'impact négatif de l'emploi incontrôlé de ces produits sur la qualité de l'eau et de l'environnement, sur la santé humaine et sur celle du végétal. Les gestionnaires des collectivités ont aujourd'hui la double tâche de réduire l'utilisation de ces produits et de faire évoluer la perception des administrés sur l'entretien des espaces publics.

Le jury apprécie l'engagement de l'équipe municipale pour réduire l'utilisation des intrants et les actions menées pour gérer l'évolution des pratiques d'entretien des espaces paysagers selon leur contexte (engrais et amendement organiques, travail du sol, paillage, désherbage alternatif, végétalisation volontaire, lutte intégrée, plan de gestion différenciée, plan de désherbage...).

### Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale met-elle en place des actions pour limiter l'utilisation des intrants ? Quelles sont les solutions alternatives mises en œuvre ?
- Adapte-t-elle les solutions techniques en fonction de la caractéristique des espaces de la commune ?
- Comment l'équipe municipale sensibilise-t-elle les administrés à l'évolution des pratiques ?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale ne met pas en place d'actions pour limiter l'utilisation des intrants.	Inexistant
L'équipe municipale utilise certaines techniques alternatives pour réduire l'utilisation des intrants.	Initié */**
L'équipe municipale a engagé une démarche de réduction des intrants en adaptant les techniques en fonction des lieux de la commune.	Réalisé ***
L'équipe municipale a engagé une démarche de réduction des intrants qu'elle évalue régulièrement.	Conforté ****

### Déchets verts

Les collectivités sont dans l'obligation de recycler les déchets issus de leurs espaces verts, qu'il s'agisse des déchets produits par la fréquentation du public (emballages, déjections canines...) ou des déchets issus de l'entretien (emballages, huiles, piles, végétaux...). Dans le premier cas, la solution à privilégier est un savant mélange d'interventions à travers le tri volontaire dans les jardins, le ramassage sur les sites, la sensibilisation du public et la verbalisation pour dissuader les plus réfractaires. Quant aux déchets végétaux issus de l'entretien, ils constituent une source de matière organique potentiellement utilisable pour la gestion des espaces verts, à condition de ne pas être souillés par la présence de produits chimiques polluants.

Outre la gestion des déchets liés à la fréquentation des espaces verts, le jury apprécie les actions menées par l'équipe municipale pour limiter et valoriser les déchets verts. Ces démarches peuvent se concrétiser par le choix des végétaux en fonction de leur développement, un entretien adapté, l'utilisation des déchets de tonte en tant que fertilisants par la technique du mulching, ou la valorisation locale par le compostage, le paillage, le chauffage ou le fourrage.

### Questions à poser à la commune

- Comment l'équipe municipale gère-t-elle les déchets issus de la fréquentation des espaces verts (emballages, déjections canines...) ?
- Comment l'équipe municipale gère-t-elle les déchets végétaux issus de l'entretien de ses espaces verts ? A-t-elle mis en place une filière de valorisation des déchets verts ?
- L'équipe municipale a-t-elle mis en place des actions pour limiter la production des déchets verts ? De quelle manière ?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale ne trie pas les déchets issus de la fréquentation et de la gestion de ses espaces paysagers.	Inexistant
L'équipe municipale dirige les déchets issus de la fréquentation et de la gestion de ses espaces paysagers vers les réseaux spécialisés.	Initié */**
L'équipe municipale valorise ses déchets verts à travers une filière locale par le compostage, le paillage, le chauffage ou le fourrage.	Réalisé ***/**
L'équipe municipale a développé une démarche de limitation et de valorisation systématique de ses déchets verts.	Conforté

# 4 GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

## ACTIONS EN FAVEUR DES RESSOURCES NATURELLES

### Énergie

Bien que la question de l'énergie soit un enjeu majeur, elle est encore peu prise en compte dans les espaces verts et elle constitue un des critères récents du jury.

Le travail des agents du service des espaces verts engendre des besoins en consommation énergétique principalement dédiés au chauffage nécessaire à la production des végétaux en serre et au carburant pour les véhicules et le matériel d'entretien.

Le jury apprécie les actions menées par l'équipe municipale pour réduire les consommations énergétiques et mettre en place des solutions alternatives aux énergies fossiles.

Ces démarches peuvent se concrétiser par la mise en œuvre d'un plan de maîtrise énergétique, la maîtrise des énergies dans les bâtiments, l'optimisation de l'éclairage des espaces verts, la mutualisation du matériel, l'optimisation des déplacements, le plan de déplacement du personnel, le développement de modes de déplacement doux, le choix des circuits courts, l'introduction d'énergies renouvelables et surtout l'anticipation des coûts de gestion au moment de l'aménagement.

#### Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale a-t-elle mis en place des actions pour réduire ses consommations énergétiques dans le cadre de la gestion de ses espaces verts ? De quelle manière ?
- Quelles sont les démarches mises en œuvre pour y parvenir ?

#### ÉVALUATION

L'équipe municipale n'a pas engagé de réduction de sa consommation énergétique dans le cadre de la gestion de ses espaces verts.	Inexistant ✳
L'équipe municipale a initié quelques actions pour limiter ses consommations énergétiques en espaces verts.	Initié ✳✳/✳✳✳
L'équipe municipale a engagé une réflexion globale de maîtrise des énergies au sein des services en charge des espaces publics.	Réalisé ✳✳✳✳
L'équipe municipale évalue sa démarche de maîtrise énergétique au sein des services en charge de l'espace public.	Conforté

## ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

### Maîtrise de la publicité et des enseignes

La maîtrise de la publicité et des enseignes est une notion qui est intégrée aux critères du label depuis déjà quelques années. Nous sortons ici du champ du végétal pour entrer dans celui des ambiances paysagères et de leur perception par le public. Son regard sur l'espace public est global, tout comme ses impressions ressenties qui ne dissocient pas les différents éléments qui composent l'espace public.

C'est la raison pour laquelle le jury veille aux démarches engagées par l'équipe municipale pour maîtriser le développement de la publicité et des enseignes dans la commune, sur son territoire ou sur celui des autres propriétaires. Le jury porte une attention particulière aux actions menées pour maîtriser le développement des panneaux publicitaires, les enseignes des commerçants, ainsi que le mobilier des terrasses de café et restaurants.

#### Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale a-t-elle engagé des actions pour maîtriser la publicité et les enseignes dans la commune ?
- A-t-elle mis en place un règlement local de publicité ? Comment s'applique-t-il ?
- A-t-elle engagé une concertation avec les commerçants pour favoriser l'intégration des enseignes et du mobilier commercial ?

#### ÉVALUATION

L'équipe municipale n'a pas engagé de démarche pour maîtriser la publicité et les enseignes dans la commune.	Inexistant
L'équipe municipale a initié une démarche pour maîtriser la publicité et les enseignes et obtient quelques résultats.	Initié ✳/✳✳
L'équipe municipale a formalisé et applique sa démarche de maîtrise de la publicité et des enseignes.	Réalisé ✳✳✳
La démarche engagée par l'équipe municipale pour maîtriser la publicité et les enseignes est effective et évaluée.	Conforté ✳✳✳✳

# 4 GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

## ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

### Rénovation et entretien des façades

De la même manière que pour la maîtrise de la publicité et des enseignes, la qualité générale des façades, qu'il s'agisse de propriétés publiques ou privées, impacte la perception que les usagers ont de l'espace public.

Le jury veille aux actions engagées par l'équipe municipale pour favoriser la rénovation et l'entretien des façades, commerces et autres bâtiments. Il est attentif à la qualité de l'entretien effectué par la commune sur ses propres bâtiments et apprécie les mesures prises par l'équipe municipale pour inciter les particuliers à engager des opérations de rénovation dans le cadre par exemple des opérations de rénovation des façades et des commerces ou en proposant un service de nettoyage des graffitis.

#### Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale a-t-elle engagé des actions pour favoriser la qualité des façades ?
- Existe-t-il des opérations pour inciter les particuliers à entretenir et à rénover leurs façades ?
- De quelle manière l'équipe municipale accompagne-t-elle les particuliers, commerces et entreprises pour le nettoyage des graffitis ?

#### ÉVALUATION

L'équipe municipale n'a pas engagé de démarche pour favoriser la rénovation et l'entretien des façades.	Inexistant ✿
L'équipe municipale agit ponctuellement pour inciter les propriétaires à rénover et à entretenir les façades.	Initié ✿✿
L'équipe municipale a engagé une démarche d'incitation et de sensibilisation pour favoriser la rénovation et l'entretien des façades.	Réalisé ✿✿✿/✿✿✿✿
L'équipe municipale intervient de manière systématique pour inciter les propriétaires à rénover et à entretenir les façades.	Conforté

### Effacement des réseaux

Si les réseaux de câbles électriques et téléphoniques ont participé au développement de la qualité de vie des habitants en leur offrant l'accès aux services qu'ils ont permis d'apporter, la présence d'une multitude de réseaux aériens impactent fortement le paysage et la perception que peut en avoir le public. Bien que l'enfouissement des réseaux soit onéreux pour les communes, leur effacement peut être obtenu par d'autres manières. Par ailleurs, il est essentiel que l'équipe municipale ait une approche globale des projets d'effacement des réseaux afin que la mise en souterrain ou la pose sur façades des réseaux électriques soit coordonnée avec la dissimulation des réseaux téléphoniques et d'éclairage public dans le cadre des opérations de réhabilitation des centres, de rénovation de voiries ou d'assainissement collectifs.

S'il paraît difficile d'exiger l'effacement des réseaux considérant l'ampleur de l'investissement à mobiliser, le jury veille à évaluer l'ambition de l'équipe municipale pour améliorer leur intégration paysagère.

#### Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale a-t-elle réalisé des opérations d'enfouissement ou d'effacement des réseaux aériens ?
- Quelles sont ses ambitions à ce sujet ?
- Comment mobilise-t-elle les moyens nécessaires à la réalisation de ces travaux ?

#### ÉVALUATION

L'équipe municipale n'a pas réalisé de démarche pour effacer les réseaux aériens et n'affiche pas d'ambition à ce sujet.	Inexistant ✿
L'équipe municipale a engagé des travaux d'effacement de ses réseaux aériens et se donne les moyens de mobiliser les ressources nécessaires.	Initié ✿✿
L'équipe municipale efface progressivement les réseaux aériens dans le cadre des travaux de réhabilitation et de rénovation.	Réalisé ✿✿✿/✿✿✿✿
L'effacement des réseaux est réalisé dans toute la commune.	Conforté

# 4 GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

## ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

### Intégration du mobilier urbain

Le mobilier urbain participe activement à la qualité des ambiances paysagères d'une commune. La recherche de son intégration esthétique est tout aussi importante que pour le végétal, comme pour tout élément qui compose l'espace public. Qu'il s'agisse de bancs, de corbeilles, de candélabres, de potelets, de barrières ou encore de jardinières, les objets doivent être installés dans l'espace public avec un souci d'intégration qui prend en compte les besoins réels des utilisateurs ainsi qu'une approche paysagère.

Le jury apprécie la démarche de l'équipe municipale pour harmoniser son mobilier urbain par type d'espace et pour proposer des lignes esthétiques qui correspondent aux besoins et à la vocation des différents lieux de la commune. Il porte également une attention sur la qualité d'entretien du mobilier urbain.

#### Questions à poser à la commune

- L'équipe municipale a-t-elle engagé une démarche pour intégrer son mobilier urbain à l'espace public ?
- Quelle stratégie adopte-t-elle pour y parvenir ?
- Qui est en charge de l'entretien du mobilier urbain ?

#### ÉVALUATION

L'équipe municipale ne porte pas d'attention particulière au mobilier urbain.	Inexistant
L'équipe municipale a initié une réflexion pour que le mobilier urbain réponde aux besoins réels des utilisateurs.	Initié ✿
L'équipe municipale a engagé une démarche d'intégration fonctionnelle et esthétique du mobilier urbain.	Réalisé ✿✿/✿✿✿
L'intégration du mobilier urbain répond globalement aux exigences de fonctionnalité et d'esthétisme selon la vocation des espaces.	Conforté ✿✿✿✿

### Qualité de la voirie et des circulations

La voirie et les circulations ont un impact très important sur la perception de la qualité de l'espace public par les usagers, résidents ou touristes. Bien que ce poste nécessite un investissement conséquent pour maintenir une qualité d'usage des circulations routière, cycliste et piétonne, les communes ont un rôle essentiel à jouer pour assurer leur facilité d'accès à tous les usagers, même si leur entretien ne relève pas de leur compétence.

Le jury apprécie la démarche de l'équipe municipale pour assurer la qualité de la voirie et des circulations, quel qu'en soit le propriétaire. Il porte une attention particulière aux engagements pris par la municipalité pour favoriser l'accessibilité à tous les usagers, dans la mesure du possible.

#### Questions à poser à la commune

- De quelle manière l'équipe municipale assure-t-elle la qualité de la voirie et des circulations présentes dans la commune ?
- Quelles sont les collaborations mises en œuvre pour coordonner l'entretien et le suivi de la qualité de ces circulations ?

#### ÉVALUATION

L'équipe municipale ne met pas en place d'action pour assurer la qualité de la voirie et des circulations.	Inexistant
L'équipe municipale a initié des actions pour assurer la qualité de la voirie et des circulations et obtient quelques résultats.	Initié ✿
L'équipe municipale a engagé des actions qui lui permettent d'améliorer progressivement la qualité des circulations.	Réalisé ✿✿/✿✿✿
Les voiries et circulations sont globalement de bonne qualité dans la commune et favorisent l'accessibilité à tous les usagers.	Conforté ✿✿✿✿

# 4 GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

## ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

### Propreté

Assurer la propreté de son territoire, c'est pour une équipe municipale combiner des opérations de nettoyage assurées par les services (municipaux ou communautaires) ou par des prestataires, à des actions de sensibilisation et d'incitation au respect du domaine public par les usagers.

Le jury veille à la pertinence des actions mises en place par l'équipe municipale pour assurer la gestion des déchets et la propreté des espaces publics. Il peut apprécier les actions menées dans le cadre de la collecte des déchets ménagers mais porte une attention particulière aux actions dédiées à la propreté du domaine public à travers l'organisation du nettoyage ainsi que les opérations de sensibilisation du public à la question des déjections canines, des chewing-gum, des mégots de cigarette ou encore des graffitis.

### Questions à poser à la commune

- De quelle manière l'équipe municipale assure-t-elle le nettoyage des espaces publics ?
- Quelles sont les collaborations mises en œuvre pour assurer le nettoyage des espaces publics ?
- Quelles sont les actions mises en œuvre pour inciter le public au respect de la propreté du domaine public ?

### ÉVALUATION

L'équipe municipale ne met pas en place d'action pour assurer la propreté de l'espace public.	Inexistant
L'équipe municipale a engagé des actions pour assurer la propreté de l'espace public sans toutefois y associer le public.	Initié ✿
L'équipe municipale assure la propreté de l'espace public et met en place des actions d'incitation du public au respect de la propreté.	Réalisé ✿✿/✿✿✿
La propreté est globalement satisfaisante et fait l'objet d'une démarche globale évaluée de nettoyage et d'incitation du public.	Conforté ✿✿✿✿

# 5 ANALYSE PAR ESPACE

70	Entrées de commune
71	Centre de commune
72	Quartiers d'habitation
73	Parcs et jardins
74	Jardins à vocation sociale et pédagogique
75	Abords d'établissements publics
76	Cimetières
77	Espaces sportifs
78	Zones d'activité
79	Espaces naturels
80	Maillages et coulées vertes
81	Infrastructures de déplacement

# 5 ANALYSE PAR ESPACE

## Entrées de commune

Les entrées de communes constituent des espaces sensibles. À la fois lieux de passage et de représentation, elles participent à l'image de la commune. Transition entre la ville ou le village et son environnement, elles sont également des lieux d'enjeux en matière de développement urbain, résidentiel, commercial ou industriel. Quel que soit son contexte, sa taille, sa configuration, une entrée d'agglomération répond aux mêmes objectifs d'aménagement : annoncer et identifier le territoire, accueillir et sécuriser le visiteur.

Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des entrées de commune. Elles doivent pouvoir mettre en confiance le visiteur tout en valorisant l'identité territoriale. Les ports, les gares, les aéroports sont des portes d'entrée à soigner autant que les voies routières. Le parti pris paysager doit d'abord être adapté à l'échelle et à l'usage du lieu. Le mode de gestion qui en découle doit s'inscrire dans le cadre d'une approche globale de gestion différenciée.

### Questions à poser à la commune

- De quelle manière l'équipe municipale valorise-t-elle la transition paysagère entre l'environnement de la commune (agricole, forestier, urbain...) et son tissu bâti ?
- Le choix des essences végétales et du fleurissement est-il adapté au lieu, à son échelle et à l'environnement paysager ?
- L'équipe municipale maîtrise-t-elle la signalétique, l'affichage et les enseignes ?
- De quelle manière la gestion de ces espaces contribue-t-elle aux objectifs d'usage, d'intégration paysagère et de valorisation écologique ?

### ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des entrées de commune ne sont pas cohérents avec les usages et le contexte paysager des lieux. **Inexistant**

L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des entrées de commune aux usages et au contexte paysager des lieux. **Initié** ✨

L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des entrées de commune aux usages et au contexte paysager des lieux. **Réalisé** ✨/✨

L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des entrées de commune en évaluant ses choix de plantation et d'entretien. **Conforté** ✨/✨/✨

## Centre de commune

Le centre d'une ville ou d'un village impacte fortement l'image perçue par les usagers. Leur qualité paysagère participe pleinement à un objectif de valorisation en favorisant le maintien d'une population résidentielle, la mixité sociale et une offre de commerces, de services et de loisirs. La disparité des pratiques, le manque de disponibilité du foncier et la densité des infrastructures et réseaux souterrains constituent parfois des obstacles au développement d'espaces publics paysagers dans les centres de communes.

Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion du centre de la commune. Ceux-ci doivent pouvoir satisfaire à la disparité des attentes, qu'il s'agisse de commerçants, d'habitants ou de touristes. Le jury évalue si les raisons qui ont motivé les choix d'aménagement et de gestion reposent sur un projet qui favorise l'implantation et l'intégration du végétal aux contraintes techniques et au contexte paysager du centre.

### Questions à poser à la commune

- Quels sont les objectifs et les orientations d'aménagement du centre ?
- De quelle manière l'équipe municipale analyse-t-elle les pratiques et identifie-t-elle les attentes des différents publics ?
- La palette végétale et les compositions fleuries sont-elles réalisées en cohérence avec l'identité, le contexte patrimonial et paysager, l'échelle du lieu ?
- Le mobilier urbain, l'affichage, les enseignes participent-ils à la qualité d'ensemble ?

### ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion du centre ne sont pas cohérents avec les usages et le contexte paysager du lieu. **Inexistant**

L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion du centre aux usages et au contexte paysager du lieu. **Initié**

L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion du centre aux usages et au contexte paysager du lieu. **Réalisé** ✨/✨

L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion du centre en évaluant ses choix de plantation et d'entretien. **Conforté** ✨/✨/✨

# 5 ANALYSE PAR ESPACE

## Quartiers d'habitation

Depuis les années 1950, les communes françaises ont multiplié par trois leur surface urbanisée. Ce phénomène d'étalement urbain, principalement lié à la production d'un habitat pavillonnaire et diffus, s'est effectué au détriment des territoires ruraux, des terres agricoles et des surfaces boisées. Les équipes municipales ont la responsabilité d'intégrer les enjeux environnementaux et paysagers dès l'amont des projets de développement résidentiel de leur commune. Cette réflexion s'opère principalement dans le cadre des outils de planification urbaine et par la maîtrise du foncier.

Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des quartiers d'habitation. Qu'il s'agisse de la création d'un nouveau quartier, d'un lotissement ou d'une réhabilitation, l'exigence qualitative d'une opération s'appuie avant tout sur une réflexion approfondie des enjeux territoriaux du projet, sur la prise en compte du volet paysager dès la phase d'étude et sur la capacité pour la commune de gérer ces nouveaux espaces.

### Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations d'aménagement des quartiers d'habitation ? Sont-elles prises en compte par les concepteurs et les aménageurs ? Par la population ?
- Les nouveaux programmes intègrent-ils un volet paysager ?
- Comment le fleurissement participe à la valorisation paysagère des quartiers ?
- Le service des espaces verts a-t-il été associé dans le processus de conception de ces nouveaux quartiers ? Les aménagements sont-ils adaptés aux moyens d'entretien ?

### ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des quartiers d'habitation ne sont pas cohérents avec les usages et le contexte paysager des lieux.	Inexistant
L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des quartiers d'habitation aux usages et au contexte paysager des lieux.	Initié ✿
L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des quartiers d'habitation aux usages et au contexte paysager des lieux.	Réalisé ✿✿/✿✿✿
L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des quartiers d'habitation en évaluant ses choix de plantation et d'entretien.	Conforté ✿✿✿✿

## Parcs et jardins

Les parcs et jardins sont des lieux appréciés par le public pour les bienfaits que leur procure la présence du végétal. Leur vocation est liée à la pratique d'activités ludiques et sportives, à la détente ou à la découverte botanique. Un jardin est un lieu dans lequel le public prend le temps de s'arrêter pour observer et apprécier son environnement. C'est donc l'endroit par excellence dans lequel le jardinier et le paysagiste peuvent laisser libre cours à leur savoir-faire horticole et à leur créativité paysagère. Les parcs et jardins représentent également des lieux privilégiés pour communiquer sur le végétal, le paysage ou la nature.

Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des parcs et jardins. Les différents usages ne sont pas toujours compatibles selon les caractéristiques patrimoniales, historique ou ludique d'un jardin. Il est donc important que l'équipe municipale ait bien identifié les attentes du public et ait réfléchi à la complémentarité des pratiques au sein d'un parc ou d'un jardin.

### Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations d'aménagement des parcs et jardins ? Comment sont pris en compte les usages ?
- Quelles sont les sources d'inspiration de la créativité paysagère, sur la base de quels savoir-faire s'exprime-t-elle ?
- Le mobilier et les matériaux utilisés sont-ils adaptés à l'image et à l'usage du lieu ?
- De quelle manière la gestion de ces espaces est-elle raisonnée et respectueuse de l'environnement et de la santé des usagers ?

### ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des parcs et jardins ne sont pas cohérents avec les usages et le contexte paysager des lieux.	Inexistant
L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des parcs et jardins aux usages et au contexte paysager des lieux.	Initié
L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des parcs et jardins aux usages et au contexte paysager des lieux.	Réalisé ✿/✿✿
L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des parcs et jardins en évaluant ses choix de plantation et d'entretien.	Conforté ✿✿✿/✿✿✿✿

# 5 ANALYSE PAR ESPACE

## Jardins à vocation sociale et pédagogique

Les jardins à vocation sociale et pédagogique connaissent une croissance forte qui correspond au désir d'une population plutôt urbaine d'accéder à la pratique du jardinage. Leurs caractéristiques et leurs fonctionnements sont très variables selon les initiatives et les communes dans lesquelles ils sont implantés. Les jardins familiaux regroupent des parcelles qui permettent à des familles de produire leurs propres légumes et fleurs tout en profitant d'un espace de convivialité en plein air.

Plus récents, les jardins partagés naissent le plus souvent d'une initiative citoyenne et s'organisent autour d'une parcelle unique à vocation nourricière et ludique. Quant aux jardins d'insertion, leur vocation est l'insertion sociale par la pratique du jardinage.

Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des jardins à vocation sociale et pédagogique. Le jury doit pouvoir apprécier la qualité paysagère de ces jardins et les efforts consentis par les gestionnaires pour les intégrer à leur environnement et y promouvoir une gestion écologique.

### Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations d'aménagement des jardins à vocation sociale et pédagogique ? Comment sont identifiées les attentes de la population ?
- De quelle manière ces jardins sont-ils intégrés à leur environnement social, urbain et paysager ?
- Le caractère productif et ornemental du jardin est-il stimulé par l'association de cultures légumineuses et de cultures florales ? Les arbres fruitiers y sont-ils valorisés ?

### ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des jardins à vocation sociale et pédagogique ne sont pas cohérents avec le contexte social et paysager des lieux.	Inexistant */**
L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des jardins à vocation sociale et pédagogique à leur contexte.	Initié ***
L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des jardins à vocation sociale et pédagogique à leur contexte paysager et social.	Réalisé ****
L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des jardins à vocation sociale en évaluant ses choix de plantation et d'entretien.	Conforté

## Abords d'établissements publics

La nature et le nombre d'équipements dans les communes varient selon leur localisation et leur taille, néanmoins, chacune possède au moins une mairie. Les équipements sont ici considérés comme les infrastructures offrant des services à la population, quelles que soient leur typologie ou la nature du propriétaire. Il peut s'agir d'une mairie, de services administratifs, de services sociaux, d'une poste, d'un office de tourisme ou encore d'écoles. Ces établissements recevant du public contribuent à l'image de la commune.

Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des abords d'établissements publics. Il doit pouvoir apprécier les démarches entreprises par la municipalité pour valoriser la qualité d'usage de ces lieux d'accueil, qu'il s'agisse du mobilier urbain, des revêtements, de l'accessibilité ou du traitement végétal.

### Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations d'aménagement des abords d'établissements publics ?
- De quelle manière les aménagements paysagers et le fleurissement participent-ils à l'accueil du public ?
- Comment l'équipe municipale adapte-t-elle les essences végétales et le fleurissement à l'identité du lieu, aux caractéristiques du bâti et à ses contraintes ?
- Comment est assurée la facilité d'accès et d'usage de ces lieux ?

### ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des abords d'établissements publics ne sont pas cohérents avec le contexte urbain et paysager des lieux.	Inexistant
L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des abords d'établissements publics à leur contexte urbain et paysager.	Initié */**
L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des abords d'établissements publics à leur contexte urbain et paysager.	Réalisé ***
L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des abords d'établissements publics en évaluant ses choix de plantation et d'entretien.	Conforté ****

# 5 ANALYSE PAR ESPACE

## Cimetières

Les cimetières constituent des lieux spécifiques dans le patrimoine des espaces verts. Les choix opérés en matière d'aménagement ou de gestion répondent à de fortes exigences de la part du public qui a souvent des difficultés à accepter la cohabitation entre le végétal et les sépultures. Le public est depuis longtemps habitué à un entretien qui ne laisse que peu de place à la spontanéité du végétal. Pourtant ces coutumes bien ancrées évoluent. Des expériences menées par un nombre croissant de communes témoignent de l'accueil positif que le public réserve aux cimetières paysagers.

Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des cimetières. Il doit pouvoir apprécier les démarches entreprises par la municipalité pour s'assurer de l'intégration urbaine et paysagère des cimetières, notamment les limites et les liaisons avec l'environnement proche et l'évolution des pratiques de gestion.

### Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations d'aménagement des cimetières ? Ces espaces font-ils l'objet d'une valorisation paysagère ?
- Une réflexion est-elle engagée pour adapter les essences arborées à l'identité et à la charge symbolique du lieu, aux usages et aux confessions religieuses concernées ?
- Quelles sont les démarches engagées dans le domaine de la maîtrise, voire de la suppression des produits de synthèse pour l'entretien de ces espaces ?

### ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des cimetières ne sont pas cohérents avec le contexte urbain et paysager des lieux.	Inexistant */**
L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des cimetières à leur contexte urbain et paysager.	Initié ***
L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des cimetières à leur contexte urbain et paysager.	Réalisé ****
L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des cimetières en évaluant ses choix de plantation et d'entretien.	Conforté

## Espaces sportifs

Les espaces sportifs recouvrent toutes les installations à vocation sportives recevant du public et accueillant des manifestations (rencontres, compétitions...). L'exigence des usagers praticiens d'activités sportives a eu tendance à normaliser la gestion ainsi que l'aménagement des terrains et de leur environnement immédiat. Or les pratiques sont nombreuses et les exigences variées au sein même d'une discipline sportive. Concernant les sports collectifs pratiqués en plein air, la qualité d'une surface dédiée à une pratique n'interdit pas de mener une réflexion sur le paysage et les modes de gestion de l'équipement et de ses abords.

Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des espaces sportifs. Il doit pouvoir apprécier les démarches entreprises par la municipalité pour s'assurer de l'intégration urbaine et paysagère des espaces sportifs, notamment les limites et les liaisons avec l'environnement proche et l'évolution des pratiques de gestion.

### Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations d'aménagement des espaces sportifs ? Ces espaces font-ils l'objet d'une valorisation paysagère ?
- Une réflexion est-elle engagée pour adapter les essences végétales aux usages et aux disciplines pratiquées ?
- Quelles sont les démarches engagées dans le domaine de la maîtrise de l'eau et des intrants pour l'entretien de ces espaces ?

### ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des espaces sportifs ne sont pas cohérents avec le contexte urbain et paysager des lieux.	Inexistant */**
L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des espaces sportifs à leur contexte urbain et paysager.	Initié ***
L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des espaces sportifs à leur contexte urbain et paysager.	Réalisé ****
L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des espaces sportifs en évaluant ses choix de plantation et d'entretien.	Conforté

# 5 ANALYSE PAR ESPACE

## Zones d'activité

Les zones d'activités font l'objet d'ambitions fortes de la part des municipalités compte tenu de l'enjeu économique qu'elles représentent. Elles marquent durablement les lieux et s'affichent comme des vitrines du développement économique du territoire en se positionnant sur des sites stratégiques. Elles sont pourtant dans la plupart des cas marginalisées et banalisées dans leur traitement paysager et urbain. Or ces espaces constituent des lieux de vie et de passage pour les populations qui y sont employées et pour les visiteurs occasionnels ou réguliers.

Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des zones d'activité. Il apprécie le processus de réflexion qui a été engagé pour favoriser l'intégration urbaine et paysagère de la zone d'activité (aménagement des lisières urbaines ou rurales, prise en compte du patrimoine végétal existant, traitement des interfaces paysagères entre les espaces publics et les espaces privés, maîtrise des enseignes et de l'affichage, plan de gestion des espaces verts).

### Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations d'aménagement des zones d'activité ?
- Ces espaces font-ils l'objet d'une valorisation paysagère ? Participe-t-elle à l'intégration des espaces de stockage, de stationnement... ?
- Une charte paysagère a-t-elle été proposée aux entreprises afin qu'elles participent à une image d'ensemble ?
- De quelle manière la gestion de ces espaces contribue-t-elle aux objectifs d'usage, d'intégration paysagère et de valorisation écologique ?

### ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des zones d'activité ne sont pas cohérents avec le contexte urbain et paysager des lieux. **Inexistant**

L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des zones d'activité à leur contexte urbain et paysager. **Initié**  
\*\*/\*\*\*

L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des zones d'activité à leur contexte urbain et paysager. **Réalisé**  
\*\*\*\*/\*\*\*\*\*

L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des zones d'activité en évaluant ses choix de plantation et d'entretien. **Conforté**

## Espaces naturels

Petits ou grands, ordinaires ou remarquables, les espaces naturels participent à la qualité du paysage et à sa valeur écologique. Ils constituent également un lieu de loisirs et de détente. Dans un contexte de vigilance environnementale renforcée, ces milieux font partie intégrante du projet de valorisation et de développement du territoire communal. Éléments constitutifs de la trame verte et bleue, cours d'eau, zones humides, marais, tourbières, prairies, bocages, bois et forêts constituent les réservoirs de biodiversité, les éléments de « l'armature » paysagère et écologique du territoire.

Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des espaces naturels. Il apprécie les démarches engagées par la municipalité pour protéger et valoriser ces espaces (inventaires effectués pour identifier les milieux, négociations engagées pour protéger le devenir foncier des espaces, définition et encadrement des usages, modes de gestion privilégiés pour favoriser le maintien de la biodiversité et la préservation des milieux et des habitats).

### Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations de valorisation et d'aménagement des espaces naturels ?
- Comment les ressources écologiques du lieu sont-elles respectées dans le choix des essences, le mode de gestion, la fréquentation, la qualité du mobilier et des matériaux mis en œuvre ?
- Quels sont les moyens de suivi mis en œuvre pour assurer la pérennité de la qualité écologique des lieux ?

### ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des espaces naturels ne sont pas cohérents avec le contexte naturel et paysager des lieux. **Inexistant**

L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des espaces naturels à leur contexte naturel et paysager. **Initié**  
\*

L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des espaces naturels à leur contexte naturel et paysager. **Réalisé**  
\*\*\*/\*\*\*\*

L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des espaces naturels par une démarche d'évaluation. **Conforté**  
\*\*\*\*\*

# 5 ANALYSE PAR ESPACE

## Maillages et coulées vertes

Alors que la constitution de maillages et de coulées vertes a été initiée pour favoriser la qualité paysagère des circulations entre les différents espaces de la commune (rues, pistes cyclables, cheminements piétons, promenades), ces aménagements sont considérés aujourd'hui comme des voies de communication biologique pouvant favoriser la circulation des animaux et des plantes. Ces corridors écologiques visent à relier et à mailler les réservoirs de biodiversité afin d'augmenter les circulations et les déplacements d'espèces.

Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des maillages et coulées vertes. Il veille à l'hétérogénéité des milieux pour favoriser la richesse des espèces ; il apprécie si l'emprise des aménagements correspond à des vocations à la fois humaines et écologiques ; il analyse si le maillage végétal est structuré autour d'un objectif de continuité écologique ; il vérifie si les modes de gestion adoptés sont compatibles avec la vocation de ces espaces.

### Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations d'aménagement des maillages et coulées vertes ?
- Ces espaces sont-ils conçus pour participer à l'amélioration du lien social et de liaisons entre les quartiers ?
- Ces espaces sont-ils conçus pour contribuer au renforcement de la biodiversité par le choix des végétaux et la mise en réseau écologique du territoire ?
- De quelle manière la gestion de ces espaces contribue-t-elle aux objectifs d'usage, d'intégration paysagère et de valorisation écologique ?

### ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des maillages et coulées vertes ne sont pas cohérents avec le contexte urbain, paysager et écologique des lieux.	Inexistant ***
L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des maillages et coulées vertes à leur contexte.	Initié ***
L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des maillages et coulées vertes à leur contexte urbain, paysager et écologique.	Réalisé ****
L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des maillages et coulées vertes en évaluant ses choix de plantation et d'entretien.	Conforté

## Infrastructures de déplacement

Passages, chemins, ruelles, routes, avenues, boulevards mais aussi tramway traversent les villes et les villages et relient les espaces et quartiers entre eux. Les plantations qui accompagnent ces infrastructures exigent un savoir-faire technique particulier, accompagné d'une volonté politique forte d'organiser et de qualifier l'espace public.

Le jury veille à la pertinence de l'aménagement paysager et de la gestion des infrastructures de déplacement. Il veille à la manière dont le végétal séquence et rythme ces aménagements selon les échelles et la vitesse des usagers ; il apprécie les ambiances paysagères et leur mise en scène ; il analyse si la végétalisation des infrastructures participe à la mise en œuvre des corridors écologiques ; il veille enfin aux modes de gestion adoptés, en particulier l'accompagnement du patrimoine arboré.

### Questions à poser à la commune

- Quelles sont les orientations d'aménagement des infrastructures de déplacement ?
- Comment les aménagements paysagers des infrastructures de déplacement participent-ils à la valorisation paysagère et écologique de la commune ?
- Les végétaux choisis sont-ils adaptés à la vitesse de circulation et à l'échelle du lieu ?
- De quelle manière la gestion de ces espaces contribue-t-elle aux objectifs d'usage, d'intégration paysagère et de valorisation écologique ?

### ÉVALUATION

L'aménagement et la gestion des infrastructures de déplacement ne sont pas cohérents avec le contexte urbain et paysager des lieux.	Inexistant *
L'équipe municipale a initié un travail pour adapter l'aménagement et la gestion des infrastructures de déplacement à leur contexte urbain et paysager.	Initié **
L'équipe municipale adapte l'aménagement et la gestion des infrastructures de déplacement à leur contexte urbain et paysager.	Réalisé *** / ****
L'équipe municipale conforte l'aménagement et la gestion des infrastructures de déplacement en évaluant ses choix de plantation et d'entretien.	Conforté

# 6 LA VISITE DU JURY

---

- 84 **Présence d'un binôme élu et technicien**
- 85 **Organisation de la visite**
- 86 **Pertinence du circuit**

# 6 LA VISITE DU JURY

## Présence d'un binôme élu et technicien

La mise en œuvre d'un projet de valorisation communale par le végétal, le paysage et le fleurissement ne peut se concrétiser qu'à la condition d'être porté par les élus et les intervenants techniques, qu'ils soient professionnels ou bénévoles.

La démarche de labellisation ne saurait aboutir et se pérenniser sans une cohérence entre les ambitions communales et leur mise en œuvre opérationnelle.

Le jury veille à la présence au moment de la visite du Maire ou d'un ou une représentant(e) du conseil municipal qui soit en mesure d'expliquer au jury les ambitions relatives au label et à la démarche de valorisation territoriale.

Cet élu doit être impérativement accompagné d'un ou une représentant(e) de l'équipe en charge de l'aménagement et de la gestion des espaces qui pourra apporter au jury des éléments concernant les critères plus techniques liés au patrimoine végétal, au fleurissement, à la gestion environnementale et à la qualité de l'espace public.

La présence de plusieurs représentant(s) du conseil municipal et des équipes en charge de la mise en œuvre du projet (aménagement et gestion des espaces verts et des espaces publics, communication, tourisme, culture, pédagogie...) témoignent de la mobilisation engagée autour du label et des actions qu'il vient récompenser.

### ÉVALUATION

Le jury n'a rencontré aucun représentant de la commune.

Inexistant

Le jury a rencontré un ou une représentant(e) du conseil municipal ou de l'équipe en charge de l'aménagement et de la gestion des espaces.

Initié

Le jury a rencontré un ou une représentant(e) du conseil municipal et de l'équipe en charge de l'aménagement et de la gestion des espaces.

Réalisé

\*/\*\*

Le jury a rencontré plusieurs représentants(es) du conseil municipal et des équipes en charge de la mise en œuvre du projet.

Conforté

\*\*\*/\*

## Organisation de la visite

L'organisation de la visite doit permettre au jury d'apprécier l'ensemble des critères de la grille d'évaluation. Il s'agit donc pour une commune de mettre en œuvre les conditions favorables à la présentation de sa démarche et de ses réalisations.

Si la commune dispose d'une large souplesse pour organiser sa visite, le jury veille à ce que son déroulé intègre les éléments de présentation suivants, dans le temps qui lui est imparti :

- Le contexte communal.
- Les ambitions de l'équipe municipale vis-à-vis du label.
- La démarche d'aménagement et de gestion.
- La visite des réalisations à travers la disparité des espaces existants.

Le jury apprécie la manière dont la démarche lui a été présentée et la capacité de la commune à valoriser son savoir-faire. Les aspects logistiques liés à l'organisation de la visite, tels que les modes de déplacement, le choix du circuit ou les supports de présentation, font partie intégrante de cette évaluation.

### ÉVALUATION

L'organisation de la visite n'a pas permis d'évaluer la démarche communale.

Inexistant

L'organisation de la visite n'a permis qu'une évaluation partielle de la démarche communale.

Initié

\*

L'organisation de la visite a permis d'évaluer la démarche communale.

Réalisé

\*\*/\*\*

L'organisation de la visite a permis de valoriser le savoir-faire de l'équipe municipale.

Conforté

\*\*\*/\*

# 6 LA VISITE DU JURY

## Pertinence du circuit

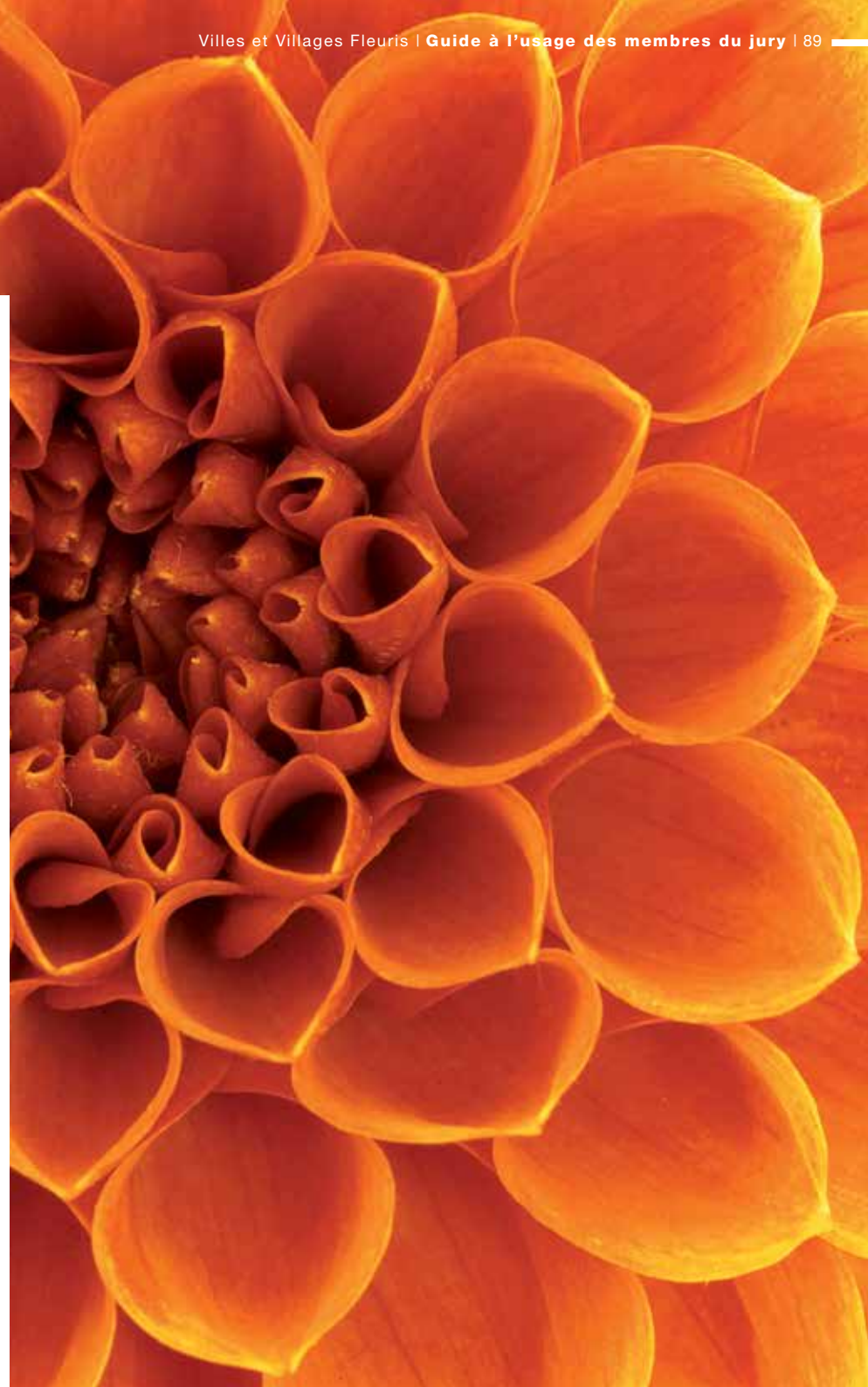
Le label Villes et Villages Fleuris est attribué à une commune pour une démarche qui concerne l'ensemble de son territoire même si les exigences de mise en œuvre sont progressives entre la 1<sup>ère</sup> et la 4<sup>ème</sup> Fleur.

Il est essentiel que le jury puisse avoir un aperçu de tous les types d'espaces existants dans la commune afin d'analyser la manière dont ces différents lieux sont traités et identifier ainsi le niveau de labellisation.

Le jury veille à ce que l'équipe municipale ait présenté la diversité des espaces pouvant exister dans la commune. Ces espaces sont identifiés dans la 5<sup>ème</sup> partie de la grille d'évaluation.

## ÉVALUATION

Le choix du circuit a permis d'évaluer au moins un quart des espaces de la commune.	Inexistant
Le choix du circuit a permis d'évaluer au moins la moitié des espaces de la commune.	Initié ✿
Le choix du circuit a permis d'évaluer au moins les trois quarts des espaces de la commune.	Réalisé ✿✿/✿✿✿
Le choix du circuit a permis d'évaluer tous les espaces de la commune.	Conforté ✿✿✿✿



# ANNEXES

---

# ANNEXES

## LA CHARTE DES JURYS

La charte des jurys précise les engagements réciproques entre l'autorité compétente en charge du label Villes et Villages Fleuris, le responsable d'équipe et le membre du jury. La charte des jurys s'applique à tous les échelons du label (départemental, régional et national).

- **L'autorité compétente** est selon l'échelle territoriale le Conseil général, le Conseil régional ou le CNVVF. Elle est représentée par le président du jury pour la signature de la charte.
- **Le responsable d'équipe** est la personne qui représente l'institution en charge du label. Il peut s'agir selon les territoires d'un président de jury, d'un président d'équipe ou de l'animateur en charge du dossier. Les engagements du membre du jury s'appliquent au responsable d'équipe.
- **Le membre du jury** est une personne choisie pour ses compétences par l'autorité en charge du label.

Le recrutement d'un membre du jury par l'institution en charge du label et l'acceptation de celui-ci impliquent un engagement moral de la part des deux parties.

### L'institution en charge du label

- Le président de l'institution en charge du label désigne le président du jury et les responsables des équipes du jury. Il valide la composition des jurys.
- L'institution en charge du label s'engage à respecter le jugement du membre du jury dans le cadre fixé par le règlement national.
- L'institution veille à la parfaite connaissance des critères par les membres du jury.
- L'organisme en charge du label veille à ce que les membres du jury soient assurés dans le cadre de la mission qui leur a été confiée.
- L'institution s'engage à transmettre la décision du jury à la commune.

### Le responsable d'équipe du jury

- Il s'engage à représenter l'institution en charge d'organiser le label.
- Il est garant de la bonne interprétation des critères et du respect du label.
- Il présente les membres du jury à la collectivité qui les accueille.
- Il anime les délibérations qui aboutiront aux propositions du jury avant que l'équipe ne se quitte. Il n'a pas voix prépondérante.

- Il établit une synthèse des appréciations de visite (points forts, recommandations).
- Il veille au respect des horaires et à la durée des visites.
- Il informe les communes du processus d'attribution des prix et du label et des suites de la visite.
- Il s'assure du respect de la présente charte.

### Le membre du jury

- Le membre du jury intervient à titre bénévole ou dans le cadre d'une mise à disposition.
- Il ne peut juger sa commune de résidence.
- Il s'interdit formellement de faire usage de sa qualité de juré à des fins professionnelles, commerciales ou politiques.
- Il s'engage à remplir sa mission avec équité et intégrité quelles que soient les sollicitations ou les pressions.
- Il s'engage à remplir sa mission dans le cadre des objectifs définis par l'institution en charge du label.
- Il aura à cœur de ne pas porter préjudice à l'image de celui-ci par son comportement, ses actions ou ses déclarations.
- Il devra respecter les principes de notation et de labellisation définis dans le règlement national et posséder une parfaite connaissance des critères d'appréciation.
- Durant la visite, le membre du jury se doit d'être diplomate et pédagogue. Les remarques formulées au cours de cette rencontre ne devront pas traduire les goûts et les préférences du membre du jury mais participer à un dialogue constructif afin de motiver les communes. Il réserve son avis personnel pour des discussions exclusivement internes au jury.
- Par respect pour son hôte, il s'engage à rester disponible et attentif pendant toute la durée de la visite (non-utilisation du téléphone portable, respect des horaires, éviter les discussions particulières...).
- Il ne devra pas laisser présager de la décision finale au cours de la visite.
- Il est tenu au plus strict devoir de réserve jusqu'à la publication officielle du palmarès.
- Il s'engage à transmettre les éléments nécessaires au jugement du jury et à l'établissement d'un rapport qui étayera la décision transmise aux communes. Ces éléments devront être construits et argumentés.

Le membre du jury s'engage à respecter cette charte lors des visites des communes.

# ANNEXES

## LES COMPÉTENCES DU JURY

En évitant de se cantonner uniquement à son domaine de compétence, le membre du jury, selon sa compétence, peut être amené à veiller plus particulièrement à certains aspects de la démarche municipale.

### L'élu

- Il apprécie la stratégie d'aménagement et de valorisation de la collectivité.
- Il se renseigne sur le fonctionnement de l'équipe municipale et la relation avec les équipes techniques.
- Il évalue la démarche globale, les orientations de la politique municipale.
- Il observe la manière dont la population est associée aux projets.

### Le professionnel du tourisme

- Il observe l'aménagement paysager au regard de la demande sociale : celle des résidents et des visiteurs.
- Il se renseigne sur l'attractivité touristique de la commune : les équipements de loisirs, les aménagements, la capacité d'accueil et le mode de gestion des flux.
- Il observe la valorisation du patrimoine et des monuments par l'aménagement paysager.
- Il évalue de quelle manière le thème du végétal est un levier pour les actions de promotion et les événements.
- Il apprécie les outils de communication et de pédagogie.
- Il regarde de quelle manière le label est valorisé dans la stratégie de promotion de la commune.

### Le responsable des services espaces verts / technique / environnement...

- Il observe les aménagements et les modes de gestion mis en œuvre.
- Il évalue la mise en œuvre du projet d'aménagement paysager, dans le respect de l'identité de la commune et dans la relation avec la population.
- Il mesure les moyens techniques et financiers mis à la disposition des agents, les ressources humaines dont ils disposent et les relations avec les élus.
- Il observe le positionnement des agents techniques, la gestion du service, leurs formations, la communication entre collègues, la veille technique...
- Il identifie les bonnes pratiques et les expériences innovantes.

### Le professionnel du paysage, de l'horticulture

- Il identifie le patrimoine végétal existant (public, privé, naturel...).
- Il évalue de quelle manière la commune s'appuie sur ses richesses, comment elle adapte l'aménagement paysager aux conditions climatologiques, aux sols...
- Il apprécie la diversité et l'innovation variétale, le choix des essences, dans le respect de l'identité paysagère de la commune.
- Il apprécie la pertinence des lieux d'implantation (les bonnes plantes aux bons endroits).
- Il observe les palettes chromatiques : strates, couleurs, texture, floraison et se renseigne sur les raisons des choix (contenants, arrosage, terreau...).

### Le professionnel de l'aménagement et/ou de l'environnement

- Il apporte un regard transversal sur les choix d'aménagement et leur pertinence par rapport aux usages, aux lieux d'implantation.
- Il vérifie la cohérence d'aménagement globale : le traitement de la circulation, le choix du mobilier urbain, le traitement des différents espaces naturels ou bâtis, le traitement de la signalétique.
- Il observe la gestion des espaces verts en relation avec l'identité géographique, patrimoniale et architecturale de la commune et porte une attention particulière aux critères environnementaux.

### Le particulier, le membre d'une association, le journaliste...

Selon ses compétences :

- Il apporte une expertise en rapport avec le domaine dans lequel il s'implique.
- Il fait part de ses remarques en tant qu'usager des espaces.
- Il apporte une appréciation ressentie sur les ambiances des espaces et sur les réalisations.

# QU'EST-CE QU'UNE VILLE FLEURIE OU UN VILLAGE FLEURI ?

## → Une commune qui améliore la qualité de vie

La qualité de vie devient l'objectif prépondérant des communes qui s'engagent dans la démarche de labellisation Villes et Villages Fleuris.

Cette notion fait référence à la qualité de l'environnement dans sa signification la plus globale, à la fois urbaine, esthétique, écologique, sanitaire ou naturelle. Le label est progressivement devenu un baromètre de la qualité de vie des communes.

## → Une commune qui améliore l'image et l'accueil

Le label Villes et Villages Fleuris constitue un outil au service de l'accueil en mettant l'accent sur le soin que les communes sont amenées à porter à leur image, dans le respect de leur identité. Améliorer l'image véhiculée par la commune consiste à faire évoluer les regards du public sur le territoire, que celui-ci soit résident ou visiteur.

## → Une commune qui développe l'économie locale

Né d'un objectif d'attractivité touristique, le label Villes et Villages Fleuris a dès ses origines été conçu pour favoriser le développement économique des territoires. La capacité des communes à faire venir ou à retenir les hommes et les entreprises apparaît comme un enjeu prioritaire pour développer l'économie d'un territoire.

## → Une commune qui favorise la cohésion sociale

Bien que l'enjeu social soit apparu plus tardivement dans les critères du label Villes et Villages Fleuris, il représente aujourd'hui un élément essentiel d'appréciation et constitue un indicateur à privilégier dans la démarche de valorisation paysagère.

Le label est souvent utilisé par les municipalités comme un levier pour mobiliser acteurs et habitants autour d'un objectif de valorisation partagé.

## → Une commune qui agit en faveur de l'écologie

Depuis quelques années, le label Villes et Villages Fleuris devient un référentiel qui permet aux collectivités de mettre en œuvre et de mesurer leur stratégie en faveur de l'écologie.

Dans le cadre d'une démarche de labellisation, la commune est amenée à s'interroger sur sa stratégie de lutte contre le changement climatique, sur sa politique de préservation de la biodiversité, de protection des milieux et des ressources, ainsi que sur sa capacité à adopter des modes de consommation, de gestion et de production responsables.



Ce guide a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement (norme PEFC) et fabriqué proprement (norme ECF).

#### Coordination

Conseil national des Villes et Villages Fleuris (Chantal Lambert, directrice)

#### Comité de pilotage

Mathieu Battais (CNVVF)

Sylvain Callewaert (CRT Lorraine)

Gilles Carcasses (Hortis/SNHF)

Jean-Pierre Ducos (CAUE de Maine-et-Loire)

Christine Hamon-Rondo (Conseil Général des Côtes-d'Armor)

Chantal Lambert (CNVVF)

Martine Lesage (CNVVF)

#### Rédaction

Mathieu Battais (CNVVF)

Conception/Réalisation 

Achévé d'imprimer en octobre 2013

#### Crédit photos

Ville de Meudon (p.3) / M. Battais (p.4) / Ville d'Albi (p.6) / D. Vernier (p.8)

Ville de Bormes-les-Mimosas (p.9) / Ville de Nancy (p.10)

Label Villes et Villages Fleuris

# GUIDE À L'USAGE DES MEMBRES DU JURY

- ✿ 1 / LA DÉMARCHE DE VALORISATION
- ✿ 2 / ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE
- ✿ 3 / PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT
- ✿ 4 / GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC
- ✿ 5 / ANALYSE PAR ESPACE
- ✿ 6 / LA VISITE DU JURY

[www.villes-et-villages-fleuris.com](http://www.villes-et-villages-fleuris.com)

